

POUR

LES SERVICES PUBLICS

FSU

REVUE DE LA FÉDÉRATION SYNDICALE UNITAIRE - FSU - NUMÉRO 235, OCTOBRE 2021



Octobre,
mobiliser pour peser

Budget 2022,
baisse de l'emploi public

Pour les salaires, les conditions de travail, pour

réformes B

**Recherche publique :
un certain retard**

Un plan d'urgence

**NOUS
SOMMES
AVEC CEUX
QUI ENTENDENT
AVEC LEURS
OREILLES
ET ÉCOUTENT
AVEC
LEUR CŒUR.**

**LA VALEUR D'UNE SOCIÉTÉ
SE MESURE À SON HUMANITÉ.**

Dans un monde plus humain, l'écoute de chacun est essentielle.

C'est pourquoi, chez GMF, la voix de chaque sociétaire compte. Ainsi, chacun de nos sociétaires possède un droit de vote et élit les 500 délégués qui les représentent en assemblée générale.

Découvrez leurs missions sur gmf.fr



**1^{ER} ASSUREUR DES AGENTS
DU SERVICE PUBLIC**

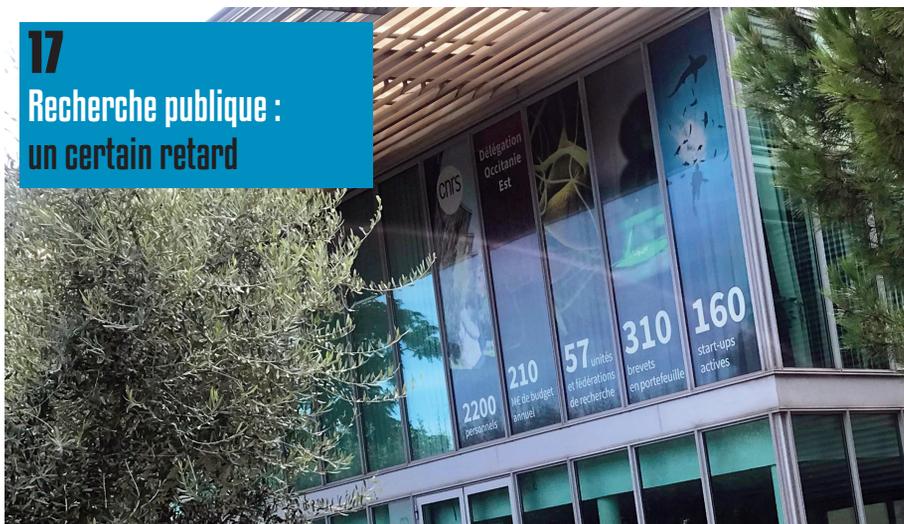
ASSURÉMENT HUMAIN

GMF 1^{er} assureur des Agents du Service Public selon une étude Kantar TNS SoFia de mars 2021.

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret Cedex.

GMF ASSURANCES - Société anonyme au capital de 181 385 440 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Nanterre 398 972 901 APE 6512Z. Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret. / LA SAUVEGARDE (R.C.S. Nanterre 612 007 674).

17 Recherche publique : un certain retard



5 Octobre Mobiliser pour peser



7 Budget 2022 Baisse de l'emploi public



11 Apprentissage Un choix contestable



13 Voie professionnelle Choix budgétaires contre ambition éducative



15 Enseignement supérieur Une rentrée déplorable

24 C'est demain Congrès UICN La biodiversité en danger



28 Grandes expos de la rentrée



30 Rencontre avec Julien Gosselin

Revue de la Fédération
Syndicale Unitaire
104, rue Romain Rolland
93260 Les Lilas
Tél. : 01 41 63 27 30
Fax : 01 41 63 15 48
Internet : www.fsu.fr
Mél. : fsu.nationale@fsu.fr
pour@fsu.fr
N° CP : 0725-S07429
N° ISSN : 1246-077 X

Directeur de la publication :
Benoît Teste
Rédaction :
Sandrine Charrier,
Matthieu Leiritz,
Jacques Mucchielli,
Marie-Rose Rodrigues-Martins,
Alain Senée
Valérie Soumaille
Conception :
NAJA presse

Publicité :
Com d'habitude Publicité
Clotilde Poitevin
7, rue Emile LACOSTE
19100 Brive
Tél. : 05 55 24 14 03
contact@comdhabitude.fr
Compogravure : CAG
Impression : SIEP
Crédit photo couverture :
Mira/Naja
Prix au numéro : 0,70 €

Abonnement : 5,60 €
Si vous changez d'adresse,
veuillez communiquer
vos nouvelles coordonnées
à votre syndicat.



Ce numéro comporte
un 24 pages
Cahier spécial n° 1,
Congrès de la FSU

ÉDITO

Pas payé-es de mots

Avec une inflation qui repart, peut-être durablement, et notamment des factures d'énergie qui flambent mais aussi des loyers et des prix alimentaires qui continuent d'augmenter, la dégradation des rémunérations et des pensions n'en est que plus visible et insupportable. On est loin de la « revalorisation historique » dont des membres du gouvernement continuent à se prévaloir contre toute réalité.

La suppression de l'ISF (impôt sur la fortune) et la création d'une « flat tax » ont permis aux détenteurs de capital de gagner chaque année de ce quinquennat les 3 à 4 milliards d'euros (selon les estimations) qui auraient permis, par exemple, de revaloriser de 2 % chaque année le point d'indice. Si cette somme était allée aux agent-es, elle aurait en outre rapporté des cotisations, des impôts, une consommation de meilleure qualité. Alors qu'en la distribuant aux plus riches, elle ne fait qu'alimenter la spéculation et bien souvent le gaspillage dans des dépenses aussi somptueuses qu'inutiles et destructrices de la planète. On pourrait faire la même démonstration avec d'un côté la lutte contre la fraude fiscale et de l'autre la nécessaire revalorisation des pensions.

Le gel de la valeur du point d'indice est en outre destructeur de la notion même de carrière quand le traitement qui est censé être « principal » tend à devenir accessoire, au bénéfice de régimes indemnitaires beaucoup plus aléatoires. Poser sérieusement la question des rémunérations nécessiterait plutôt d'avoir une vue d'ensemble et de s'interroger en termes de reconnaissance des qualifications pour l'ensemble des salarié-es, l'ensemble des agent-es pour ce qui concerne la fonction publique, et certainement pas catégories par catégories. Ce sera un enjeu dans le cadre du débat électoral, c'est aussi l'une des revendications de la journée d'action du 5 octobre à laquelle la FSU appelle dans le cadre interprofessionnel.



Benoît Teste

Haiti : état d'urgence

Plus d'un mois après le séisme qui a frappé le Grand Sud, causé plus de 2 000 morts, blessé près de 2 000 personnes, sans compter les disparus, Haïti peine à se relever. 3 470 maisons endommagées, 3 815 totalement détruites, 171 écoles ruinées, dans une région par ailleurs parmi les plus déshéritées du pays : 100 000 familles sont sans logement, vivent dans les rues ou les bidonvilles. Près de deux millions de personnes sont en situation de pénurie alimentaire, environ 320 000 autres au bord de la famine. Face à ce nouveau drame qui frappe une population également durement touchée par la pandémie, la solidarité s'organise. Ainsi le réseau Solidarité laïque a lancé dès août un appel aux dons de particuliers pour financer l'aide d'urgence, la reconstruction des écoles selon les normes antisismiques, l'attribution de kits alimentaires et de kits sanitaires et pour développer des microprojets d'accès à l'eau et de mises en œuvre de cultures vivrières.

IVG

Cours suprêmes divergentes

Alors que le 7 septembre, par une décision historique pour ce pays conservateur et très catholique, la Cour suprême du Mexique jugeait inconstitutionnelle la criminalisation de l'avortement, celle des États-Unis refusait quelques jours avant de bloquer l'entrée en vigueur au Texas d'une loi restreignant le droit d'avorter.

Le délai légal pour avorter passait des 24 semaines de grossesse, faisant jurisprudence, à 6, même en cas d'inceste ou de viol.

La justice ayant invalidé toutes les précédentes tentatives d'interdiction ou de restriction de l'avortement, le Texas a cherché à rendre plus difficile l'intervention fédérale. Il a pour cela fait reposer le respect de sa loi non pas sur les autorités mais sur les citoyen-nes, encouragé-es à porter plainte au civil contre celles et ceux qui aideraient les femmes à avorter.

Pour des raisons de procédure, ce dispositif rend plus difficile l'intervention des tribunaux



La Cour suprême du Mexique a jugé inconstitutionnelle la criminalisation de l'avortement.

fédéraux qui ont refusé jusqu'ici de se saisir des recours contre la loi, conduisant plusieurs organisations de défense du droit des femmes à saisir la Cour suprême. Celle-ci désormais dans les mains de juges républicain-es, a justifié son laisser faire par des questions de « procédures complexes et nouvelles ».

Ce faisant, elle a ouvert une brèche dans laquelle s'engouffrent conservateurs et conser-

vatrices soutenu-es voire pressé-es par les catholiques et protestant-es évangéliques très mobilisé-es sur la question : dans les vingt-quatre heures suivant l'entrée en vigueur de la loi texane, les législateurs d'au moins six États, dont la Floride, ont ainsi annoncé leur intention de faire voter des lois similaires. Un pas en avant, deux en arrière, le droit des femmes à disposer de leur corps reste bien, au XXI^e siècle, à conquérir et à défendre... partout. ♦

Valérie Soumaille

Femmes afghanes : « Reconnaître les violences de genre »

C'EST L'ACTU

Comment se déroule la procédure pour obtenir un statut de réfugié ?

Le droit d'asile permet de protéger toute personne victime de persécution. La demande d'asile doit se faire hors du pays dont la personne a la nationalité et où elle est en danger. Cette protection peut aboutir soit à l'octroi d'un statut de réfugié sur la base de la convention de Genève soit à une protection subsidiaire qui peut être accordée pour 4 ans.

Quels sont les critères pour accéder au statut de réfugié ?

La personne demandeuse doit convaincre l'office de protection des réfugiés et des apatrides (Ofrap) du risque encouru. Une persécution encourue ou subie n'ouvre droit à un statut de réfugié au sens de la convention de Genève que si elle est fondée sur l'un des cinq motifs à savoir la race, la religion, la nationalité, les opinions politiques

ou l'appartenance à un certain groupe social. Ce dernier critère est très flou et n'est pas défini. De ce fait les femmes qui subissent des violences de genre dans leur pays ne sont pas considérées actuellement comme faisant partie d'un groupe.

Qu'est-ce qu'un statut de réfugiées apporterait aux femmes afghanes ?

Ce statut reconnaîtrait les violences à craindre ou effectives, tout ce qui pourrait leur être infligé comme les mariages forcés ou d'autres pratiques néfastes loin du principe d'égalité homme femme. Cela les protégerait et leur permettrait d'avoir une vie normale.

Propos recueillis par Marie-Rose Rodrigues-Martins



Violaine Husson, responsable Genre et protections de la Cimade.



Octobre

Mobiliser pour peser

À sept mois des échéances électorales nationales, le salariat doit d'abord compter sur ses propres forces, mobiliser pour faire face aux ultimes offensives du gouvernement actuel, peser sur les alternatives et arracher des acquis. C'est ce à quoi s'emploient la FSU et ses syndicats nationaux, dans un contexte épidémique toujours pesant, et malgré les difficultés à obtenir une unité syndicale large. Et les champs d'intervention sont nombreux, tant les besoins sociaux sont grands, les services publics menacés et l'option conservatrice assumée par le presque candidat Emmanuel Macron. Après le 23 septembre, qui a permis de remettre sur la table des dossiers sensibles, l'Éducation et la question de la nécessaire revalorisation salariale pour l'ensemble de la Fonction publique, la FSU participe à la mobilisation interprofessionnelle du 5 octobre, avec la CGT, FO et Solidaires pour les salaires, l'emploi et la défense des services publics. Face aux politiques libérales en cours, luttes globales et mobilisations catégorielles se nourrissent mutuellement.

Le 1^{er} octobre, dans une totale unité syndicale, les retraité-es manifestent pour la revalorisation des pensions et la création, enfin, d'un service public de l'autonomie toujours annoncée et toujours repoussée. Le 19 octobre, dans les départements, la FSU appelle les AESH, personnels particulièrement précaires et essentiels dans les établissements scolaires, à se mobiliser pour la reconnaissance de leurs missions, de leur salaire et un véritable statut.

La FSU soutient les actions qui, dans le premier degré, s'opposent au plaquage dans

les écoles du modèle de l'entreprise capitaliste, via la création d'un statut de direction d'école. À l'obsession managériale et hiérarchique de l'actuel ministre de l'Éducation, les personnels, et notamment à Marseille, opposent la concertation, l'entraide, la revendication de moyens pour faire vivre la coordination locale des actions pédagogiques, au service de la réussite de tous les élèves.

C'est par la mobilisation que se construisent les alternatives aux politiques de régression actuelles. ♦

Sandrine Charrier

L'extrême-droite met en fiches

Plus de vingt syndicalistes ont été, avec des universitaires, des artistes, des journalistes, des avocat-es, mais aussi des militant-es issu-es d'associations, de partis politiques, fiché-es par un site d'extrême-droite pour leur prise de position contre le racisme. La FSU condamne ces pratiques de la nébuleuse d'extrême droite, qui rappellent des méthodes utilisées aux heures les plus sombres de l'histoire. Elle exprime une solidarité et un soutien total aux victimes et s'associera aux actions, y compris judiciaires, qui seront intentées.

Face à l'extrême-droite, à ses propos, ses agissements, ses méthodes, la FSU continuera à être vigilante et combative, pour défendre les libertés fondamentales et les droits du monde du travail.

1^{er} octobre : en retraite et dans l'action

La crise sanitaire n'en finit pas et les mauvais coups continuent avec notamment l'abandon de la loi « autonomie », une décision révélatrice du peu de prise en compte de la situation des personnes âgées et des retraité-es dans la société.

Le nombre de décès des personnes âgées dans les EHPAD ou à domicile, la situation catastrophique de ces établissements et du secteur de l'aide à domicile, le nombre insuffisant de personnels, sont oubliés. Ce renoncement, sur un sujet qui concerne toute la population tant pour le vieillissement que pour le handicap, est traité sous le seul angle de la rigueur budgétaire. Comment croire à l'annonce de mesures fortes dans le PLFSS 2022 alors que le discours officiel répète à l'envi l'importance de la dette sociale et la nécessité de diminuer les dépenses publiques ?

L'exigence de la FSU pour un service public de l'autonomie est plus que jamais d'actualité. Assurément, les motifs de colère ne manquent pas. Le 1^{er} octobre, les retraité-es, en nombre (une centaine d'initiatives) ont défendu leurs revendications et ont participé aux mobilisations des 23 septembre et 5 octobre. Le groupe des 9 se réunit le 7 octobre pour préparer une suite à la mobilisation. D'ores et déjà sont prévues des interventions auprès des élu-es sur le PLFSS dont les enjeux en matière de santé et de retraite par exemple sont immenses.



Baromètre de la pauvreté

La 15^e édition du baromètre de la pauvreté Ipsos / Secours populaire montre une fragilisation accrue de tout un pan de la société suite à la deuxième année de crise sanitaire. Plus de 9 millions de personnes vivent aujourd'hui sous le seuil de pauvreté. Selon l'Insee, 21 % des Français-es sont touché-es par une forme de pauvreté – monétaire, privation matérielle et/ou privation sociale – 32 % ont des difficultés pour payer leur logement (+7 points) et 36 % sont embarrassé-es pour payer les actes médicaux mal remboursés par la Sécurité sociale. 30 % sont dans l'impossibilité de se procurer une alimentation saine en quantité suffisante pour faire trois repas par jours (+7 points) et un-e Français-e sur cinq saute des repas (+4 points), en particulier les jeunes – 34 % des moins de 35 ans – et les personnes dont le revenu mensuel net du foyer est inférieur à 1 200 euros – 39 %.

Beauvau

Sécurité : on promet

Mardi 14 septembre, après huit mois de consultation le président Macron a clôturé le Beauvau de la sécurité.

Il a annoncé une loi de programmation et d'orientation pour la sécurité intérieure (LOPSI) début 2022.

La piste d'une réforme des organes de police et gendarmerie esquissée en 2020 est abandonnée. Finalement, mises à part quelques réorganisations dans la police et une augmentation du budget de 1,5 milliard d'euros dont un tiers pour mettre en œuvre les mesures du Beauvau de la sécurité, (voitures, locaux, équipements dont 15 000 caméras-piétons, tenues) Emmanuel Macron a réaffirmé l'orientation sécuritaire de son gouvernement.

Autres mesures : désormais les rapports de l'inspection générale de la police nationale seront rendus publics. La création d'une instance de contrôle



Les contenus de formation, centrés sur les techniques d'interpellation et l'arsenal répressif, ne sont pas revus.

parlementaire des forces de l'ordre correspond à un effet d'annonce puisque rien n'est précisé concernant les moyens opérationnels donnés pour mener les enquêtes et que le Défenseur des droits est déjà habilité à mener ces enquêtes.

Enfin le délai de latence entre la réussite au concours de gardien de la paix et l'entrée dans l'école de police est ramené à 6 mois et les 4 mois de formation supprimés lors du quinquennat sont rétablis. Les contenus de formation ne sont pas revus. Ils restent centrés sur les techniques d'interpellation et l'arsenal répressif. ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martins

Extrême-droite

Menaces sur l'audiovisuel public

L'échec des listes RN aux élections locales du printemps dernier ne saurait conduire le syndicalisme à baisser la garde face aux dangers qu'incarne la formation d'extrême-droite pour les libertés démocratiques ainsi que pour les droits et les conquêtes du monde du travail.

Ainsi, Marine Le Pen, candidate aux prochaines élections présidentielles, s'exprimant dans un entretien au Figaro le 8 septembre dernier, propose de nationaliser les autoroutes et de privatiser l'audiovisuel

public afin de « favoriser le pouvoir d'achat ». Cela permettrait, selon l'ancienne présidente du RN, de « rendre immédiatement 2,8 milliards de redevance aux Français ». « Nous sommes une grande démocratie, a-t-on encore besoin d'un audiovisuel public de cette taille ? », demande Marine Le Pen. Resterait toutefois publics l'audiovisuel d'outre-mer, la chaîne franco-allemande Arte, et l'Institut national de l'audiovisuel (INA) qui serait

transféré au ministère de la Culture et intégrerait les archives nationales.

L'existence d'un pluralisme de la presse et des médias garantit l'accès des citoyennes et des citoyens à une information fiable et permet donc l'exercice des actions civiques – la délibération, le vote – dans les meilleures conditions.

C'est bien pourquoi les différents courants nationalistes, xénophobes et réactionnaires se livrent à une offensive sys-

tématique sur les principaux médias d'opinion, par le biais de magnats d'affaires conservateurs tel un Vincent Bolloré. Chaînes privées d'information continue ou « fashosphère » popularisent ainsi les discours d'extrême-droite - le surgissement du polémiste Eric Zemmour dans le paysage politique en est autant un symptôme qu'une illustration - avec l'objectif de remporter la bataille des idées. ♦

Matthieu Leiritz

Budget 2022

Baisse de l'emploi public

Les premières orientations sur le projet de budget 2022 ont été données mi-juillet, avec les plafonds de dépenses par ministère, au titre des crédits ordinaires de l'État.

L'heure est toujours à la baisse de l'emploi public. 10,8 milliards d'euros supplémentaires au budget de l'État en 2022, hors plan de relance, sont annoncés, mais les principales augmentations sont liées à des engagements pluriannuels de revalorisation et d'investissement.

Sur l'ensemble du quinquennat, les effectifs de l'État seront stables globalement, mais cela s'est fait par une augmentation de l'emploi précaire, par des suppressions d'emplois et des heures supplémentaires imposées pour concentrer les 17 000 créations d'emploi sur les ministères des armées, de l'intérieur et de la justice.

Le budget de l'Éducation nationale affiche une augmentation de 1,7 milliard d'Euros,



Bercy annonce 10,8 milliards d'euros supplémentaires au budget de l'État en 2022, hors plan de relance.

mais une partie de cette hausse s'explique par des mesures prises avant 2017 : rémunérations, carrières et protocole relatif aux parcours professionnels. Les autres mesures ont été financées en grande partie par redéploiement de moyens.

Avant la crise sanitaire, 500 millions d'euros par an pour revaloriser les salaires

des enseignant-es et une loi de programmation avaient été évoqués. Il n'en est plus question. L'heure est à une politique ponctuelle de primes – loin des besoins au long terme pour une revalorisation nécessaire de tous les personnels – et à un projet global de dénatura-tion des métiers issu du Grenelle de l'Éducation. Pour la FSU c'est l'augmentation du point d'indice dans la Fonction publique qui est nécessaire. ♦

Sandrine Charrier

MGEN

Du neuf à La Verrière

Après cinq années de travaux et plus de 100 millions d'euros investis, le centre de santé historique de la Mutuelle générale de l'Éducation nationale, MGEN, à La Verrière – Yvelines – regroupe désormais deux établissements sur un même pôle : l'institut de santé mentale Marcel Rivière, fondé en 1959, et le centre gériatrique Denis Forestier, créé en 1974.

Si la crise sanitaire a quelque peu retardé les travaux, l'hôpital psychiatrique, déjà installé dans le parc du château,

dédié à la santé mentale – des adolescents, adultes et personnes âgées – dispose désormais de 193 lits.

L'unité gériatrique, historiquement construite sur un autre terrain, a intégré l'enceinte du château ; ce nouveau bâtiment hébergera des personnes âgées dépendantes, Ehpad, de 185 lits et un hôpital gériatrique de 114 lits. Ce dernier réunit médecine gériatrique, soins de suite et de réadaptation et unité de soins palliatifs.

Le nouveau complexe accueille désormais un vaste bassin de balnéothérapie et d'hydrothérapie, un gymnase, des équipements pour la kinésithérapie, l'ergothérapie, ou encore la sociothérapie.

Tous sont utilisés, autant pour les unités psychiatriques que gériatriques. La structure, à l'origine réservée aux personnels de l'Éducation nationale, est aujourd'hui ouverte à toutes et tous. ♦

Alain Senée

7 de Briançon

Après la cour de cassation et la cour d'appel de Lyon, la cour d'appel de Grenoble a rendu sa décision dans le cadre du procès des « 7 de Briançon » jeudi 9 septembre. Par cette décision, il est démontré que les poursuites contre les militant-es solidaires n'étaient pas fondées, et qu'ils et elles avaient simplement participé, le 22 avril 2018, à une manifestation pour exprimer leur solidarité avec les personnes migrantes et pour dénoncer une action de Génération identitaire à la frontière franco-italienne quelques jours plus tôt. Cette décision rassure un peu mais « tant que le délit de solidarité ne sera pas supprimé, d'autres militant-es subiront encore des pressions et... d'autres procès contre des militant-es solidaires sont encore à venir » déclare Laure Palun, directrice de l'Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers (Anafé).

Encadrement des loyers

Afin d'enrayer la flambée des prix des loyers, les métropoles de Lyon, Montpellier et Bordeaux, autorisées par le ministère du logement, vont mettre en place un dispositif pour les encadrer. Paris l'applique depuis 2018 et un effet stabilisateur est constaté. Ce dispositif vise à plafonner les augmentations dans les zones où il existe un déséquilibre marqué entre l'offre et la demande.

Prix du gaz

Le prix réglementé du gaz subira une nouvelle augmentation de 12,6 % TTC en moyenne au 1^{er} octobre et les foyers les plus modestes – 12 % des ménages sont en situation de précarité énergétique – risquent de devoir encore restreindre leur consommation d'énergie pour limiter leur facture selon l'Observatoire national de la précarité énergétique (Onpe). Depuis le début de l'année, les prix ont augmenté de 0,2 % en janvier, 3,5 % en février, 5,7 % en mars, 10 % en juillet et 5,3 % en août.

« Plus jamais ça »

Plan de sortie de crise

Le 18 janvier 2020, huit organisations nationales, syndicales et associatives, dont la FSU, publiaient une tribune intitulée « Plus jamais ça, préparons le monde d'après » pour appeler à la reconstruction d'un monde de justice sociale et environnementale.

Le 26 mai 2020, les mêmes, rejointes par une vingtaine d'autres organisations et associations, publiaient et soumettaient au débat un « plan de sortie de crise » composé de 34 mesures d'urgence.

À l'occasion de l'Université d'été des mouvements sociaux et des solidarités organisée à Nantes du 24 au 28 août 2021, le collectif – convaincu que l'heure n'est plus à sortir de la crise mais à rompre franchement avec le capitalisme effréné qui l'a nourrie, détruit les emplois et les ressources naturelles, accentuant les inégalités sociales – a présenté un véritable plan de rupture énonçant 36 mesures essentielles pour une transformation profonde de la société.

« Un monde souhaitable »

Avec en ligne de mire la COP26, mais aussi les élec-



Des propositions autres pour sortir de la crise.

tions présidentielle et législatives, ces propositions ont vocation à alimenter les débats, les mobilisations et à proposer des solutions réalistes qui répondent aux urgences tant sociales qu'environnementales et qui, le rappelle François

Julliard, directeur général de Greenpeace France, « *essaiment une vision d'un monde souhaitable* ».

Financer par une réforme fiscale

Levée des brevets sur les vaccins; plan d'urgence pour l'hôpital public et contre les déserts médicaux mais aussi abrogation de tous les textes restreignant les conditions d'accès au travail pour les migrantes; droit de vote aux élections locales pour les étrangers résidant en France; semaine des 32 heures de travail, permettant de mieux répartir l'emploi et de réduire de près de 21 % les émissions de gaz à effet de serre; économie de la sobriété; revalorisation des minima sociaux; opposition à la privatisation et à l'extension des aéroports, arrêt des vols courts quand une alternative ferroviaire existe...

SMIC : toujours pas de coup de pouce

L'inflation redémarre, avec une augmentation de l'indice des prix à la consommation de 2,3 % entre novembre 2020 et août 2021 d'où l'augmentation automatique du SMIC de 35 euros bruts par mois qui aura lieu le 1^{er} octobre et qui concerne 2,25 millions de personnes, soit 13 % des salarié-es. Le code du travail prévoit en effet une revalorisation automatique du Smic en cours d'année lorsque l'indice connaît une hausse de plus de 2 % par rapport à la dernière augmentation. Mais au-delà de cette revalorisation automatique, il n'y aura pas de coup de pouce supplémentaire. Pour les salaires supérieurs au SMIC, le gouvernement s'en remet à des négociations de branches. Les plus bas salaires de la Fonction publique seront quant à eux augmentés de 37 euros par mois, mais le dégel du point d'indice n'est pas à l'ordre du jour.

toutes ces mesures pourraient être financées par une réforme fiscale « plus juste » et par la création d'une taxe sur les transactions financières, qui pourrait rapporter 10,8 milliards d'euros à la France. Si tous les sujets ne font pas consensus au sein du collectif – comme le nucléaire ou le revenu universel – aucun ne remet en cause la volonté de toutes les organisations de peser ensemble sur les dossiers qui font accord. Dans cette perspective, elles appellent à la création de collectifs locaux qui viennent renforcer la trentaine déjà existant. ♦

Valérie Soumaille

Aurélié Trouvé : des axes d'union

Dans son livre « *Le Bloc arc-en-ciel. Pour une stratégie politique radicale et inclusive* », Aurélié Trouvé, économiste et porte parole d'Attac, propose des axes d'union pour bâtir le monde d'après, contre la mondialisation effrénée, la montée de l'extrême droite et pour la justice sociale, féministe et écologiste. Elle s'appuie sur son expérience d'activiste et ses observations. Pour elle, il ne s'agit pas de superposer des revendications mais de se mettre en cohérence pour critiquer radicalement le système, faire alliance pour combattre le capitalisme et ses évolutions. Elle voit le collectif *Plus jamais ça* comme une alliance inédite qui, sur la base « fin du monde, fin du mois même combat » porte des revendications concrètes. La stratégie qu'elle valorise doit être une stratégie radicale et inclusive face à un néolibéralisme en crise mais toujours triomphant.

Marseille

L'école, toujours mal menée

À Marseille, le président Macron lance une expérimentation de dérégulation du système éducatif français du 1^{er} degré alors que tout le monde attendait des moyens substantifs pour améliorer le bâti des écoles délabrées.

Pour sa visite à Marseille en période de rentrée scolaire, le Président Macron aurait pu faire naître l'espoir d'une solution rapide pour la rénovation des 174 écoles qualifiées comme « indignes de la République » par le maire de la ville, Benoît Payan.

Mais l'annonce présidentielle – lancer une expérimentation dans 50 écoles « laboratoire », dès la rentrée 2022, pour « inventer l'école du futur » en donnant la liberté pour des directeurs et directrices d'écoles de choisir leurs enseignants « motivés » pour remplacer d'autres « fatiguées » qui ne le seraient plus – a fait l'effet d'une douche froide dans le monde enseignant.



La proposition présidentielle « est une réponse complètement à côté de la plaque ».

Caroline Chevé, secrétaire départementale FSU ne décolère pas suite aux « insinuations du président de la République qui semble penser que les enseignants dans les écoles des quartiers les plus difficiles de Marseille sont responsables des difficultés, puisque, selon lui, ils ne viendraient pas en classe. On aimerait bien savoir sur

quels chiffres il s'appuie ». Et de poursuivre sur la proposition présidentielle « C'est une réponse qui est complètement à côté de la plaque. C'est idéologique, cela ne répond pas du tout aux besoins... Les directeurs aujourd'hui n'ont pas d'autorité hiérarchique sur leurs collègues, et les enseignants sont très attachés à cet aspect qui permet la cohésion des équipes ».

Alain Senée

Marseille

Une ville en souffrance

Le président arrive avec une enveloppe de 1,5 milliard d'euros, principalement pour les transports, la culture et la sécurité. Le scepticisme règne parmi les habitants, les élus locaux et les élus locales.

Ils et elles se sentent attentistes et se rappellent qu'en 2012, le premier ministre avait déjà présenté un plan global d'action destiné à sortir Marseille de ses difficultés. Enseveli sous une montagne des dettes, 1,5 milliard d'euros en 2019,

Marseille a dû rembourser 200 millions d'euros dont 46 millions d'intérêts en 2020. Un des enjeux pour la nouvelle municipalité, sera de négocier la dette pour réduire cette somme. La gestion financière calamiteuse de l'ancienne municipalité n'y est sans doute pas pour rien ; d'ailleurs, l'ancien maire, Jean-Claude Gaudin, pourrait se retrouver devant le tribunal correctionnel pour détournement de fonds publics par négligence.

Avec la crise sanitaire, la situation risque d'empirer en 2020. Joël Canicave, adjoint aux finances, estime que le budget de cette année sera négatif de 20 millions d'euros. Pour réaliser 1,5 milliard d'investissement promis, le maire, Benoit Payan, n'a donc pas d'autre option que d'emprunter... La situation risque de ne pas s'améliorer avec la disparition de la taxe d'habitation en 2023, même si l'État doit compenser les pertes.

A. S.

Mineurs délinquants : réforme inadaptée à Marseille

Marseille connaît une accélération du nombre de règlements de comptes depuis deux mois. Six jours avant sa première visite, un adolescent de 14 ans a été tué par balle et deux autres mineurs blessés, dont un de 8 ans, victimes d'une rafale de fusil d'assaut alors qu'ils se trouvaient sur le point de deal.

Dans la cité des Marronniers, dans le 14^e arrondissement, l'atmosphère calme qui y règne est un leurre, les guetteurs sont partis lorsque les policiers se sont positionnés pour permettre la visite du ministre de la Justice sur le terrain.

Eric Dupond-Moretti, s'est rendu à Marseille deux fois à une semaine d'intervalle. La première fois, le 24 août pour présenter sa réforme de la justice pénale des mineurs ainsi que le CJPM (Code de Justice Pénale pour Mineurs) qui sera mise en œuvre le 1^{er} octobre, la seconde, lors du déplacement du président Macron. Face à lui, les éducateurs et éducatrices en poste dans les quartiers sont en colère et voient en la réforme, un virage répressif qui ne s'attaque pas aux causes des trafics.

Le fondement de leur colère : continuer de penser que « parce qu'on va avoir une réponse judiciaire rapide, on va résoudre le problème » dénonce Nicole Quilici du SNPES-PJJ et d'ajouter « Aujourd'hui, des enfants – parce que ce sont des enfants – de 12, 14 ans, se retrouvent dans un circuit parallèle où ils sont exploités ». Selon elle, il est urgent de revenir à une politique de protection de l'enfance et sortir du tout répressif qui mène à



Renfort et matériel

Près de 1 800 soignant-es, médecins, infirmier-es, kinésithérapeutes, pharmaciennes... ont été envoyés en renfort dans les Antilles et en Polynésie française depuis l'appel à la mobilisation lancé par le ministre des Solidarités et de la Santé Olivier Veran le 8 août dernier.

Tous et toutes bénévoles, ils et elles sont arrivés à Papeete, Fort de France ou Pointe à Pitre afin de répondre aux besoins d'augmentation des capacités hospitalières. Par ailleurs des renforts matériels ont été envoyés en Polynésie française (écouvillons, tests antigéniques et autotests) ainsi que des concentrateurs d'oxygène.

Guyane

En Guyane, où l'épidémie flambe à nouveau, la moitié des infirmier-es hospitalier-es de Guyane et 25 % des aides-soignant-es seraient vaccinés selon l'agence régionale de santé (ARS). Étant donné le taux de vaccination de 30 % à 35 % dans le personnel médical et l'arrivée massive de malades en réanimation, l'obligation vaccinale apparaît inapplicable car le département était déjà en sous-effectif avant le Covid-19. « On ne peut pas perdre les agents ne souhaitant pas se faire vacciner », indique l'intersyndicale en grève à Saint-Laurent-du-Maroni.

Nouvelle Calédonie

Longtemps protégée du Covid-19 par son insularité, la Nouvelle Calédonie fait face à une vague épidémique. 57 décès les premiers 15 jours de septembre, dont huit en une journée.

Les raisons de cette flambée : très faible taux de vaccination, 30 % des plus de douze ans ayant reçu deux injections fin septembre ; des facteurs de comorbidités importants (67 % d'adultes obèses, 10 % de diabétiques) ; clusters dus à des rassemblements. La question du maintien du référendum d'autodétermination se pose et un report de la date pourrait être décidé avec la date butoir de septembre 2022.

Martinique

Rentrée retardée

Face à la flambée épidémique en Outre-mer, la rentrée scolaire a été reportée de 11 jours dans certains territoires. Les élèves des Antilles et d'une partie de la Guyane en zone rouge ont retrouvé le chemin de l'école le 13 septembre.

Le 7 septembre les députés ont largement voté en faveur de la prorogation de l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 15 novembre. Seront maintenues les mesures de couvre-feu et de confinement. Cependant tou-ttes s'accordent à dire que ces mesures ne pourront suffire dans des territoires où l'économie est en berne et où faute de moyens les soignant-es ne peuvent assurer leurs missions. Les présidents de la Région Guadeloupe et de la collectivité territoriale de Martinique ont interpellé le premier ministre afin d'exiger « des adaptations de dispositifs existants » car



Les mesures ne pourront pas suffire dans des territoires où l'économie est en berne.

l'économie de ces territoires en dépend et le maintien du fonds de solidarité jusqu'à la fin de la crise pour l'ensemble des secteurs d'activité. Concernant l'obligation vaccinale pour les soignant-es, Olivier Veran l'avait repoussée du 15 septembre au 11 octobre en raison de la 4^e vague de

l'épidémie. Il était impossible de se priver des non-vaccinés alors que la quatrième vague était là. Une première étape est fixée au 11 octobre. Jeudi 16 septembre, l'ARS de Martinique comptabilisait un taux d'incidence de 266 cas pour 100 000 habitants. La pression hospitalière diminuait elle aussi : 290 personnes étaient hospitalisées dont 107 en soins critiques. ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martins

Polynésie française

Nouveau confinement

Après 15 jours de retour en classe, tous les établissements de Polynésie française fermaient suite à la flambée de l'épidémie et un nouveau confinement était annoncé.

Le territoire d'outre-mer se trouvait dans les zones les plus touchées par le virus avec fin août le plus haut taux d'incidence de France – 3 300 pour 100 000 habitants – et une mortalité en augmentation de 346 %. Face à l'afflux de malades et aux hôpitaux submergés, les autorités ont été amenées à organiser des renforts

de soignant-es depuis l'Hexagone ou la Nouvelle-Calédonie. Un vol a été affrété pour évacuer dix patient-es qui ont été hospitalisés en réanimation à l'hôpital Lariboisière, à Paris.

Refusant d'établir un lien entre le retour en classe et la reprise de l'épidémie, les collectivités ont attribué la décision de fermeture des écoles collèges et lycées à un taux d'absentéisme très élevé et à des difficultés de déplacements.

L'état annonçait des aides pour le suivi des élèves, mais

face à un équipement en infrastructures et matériel très insuffisant, cette nouvelle obligation d'enseignement à distance a plus encore affecté les enfants des familles en grande précarité. Le haut-commissaire Dominique Sorain et le président de la Polynésie française, Édouard Fritch, annonçaient, jeudi 16 septembre, un maintien du couvre-feu, mais une levée progressive du confinement et la reprise des cours dès lundi 21. ♦

M.-R. R.-M.



© PHOTOFEST/ANSA

Apprentissage

Un choix contestable

Le 6 septembre, Jean Castex se réjouissait de la prolongation jusqu'au 30 juin 2022 des aides à l'apprentissage. Il annonçait plus de 500 000 contrats d'apprentissage ou d'alternance signés. Un chiffre historique mais qui ne dit pas le sous financement de l'enseignement professionnel public.

En cette rentrée, le gouvernement poursuit sa politique d'aide à l'embauche d'apprentis. Avec le plan *un jeune, une solution*, il choisit de continuer à injecter des millions d'euros supplémentaires dans cette voie et en même temps supprime des postes dans les lycées professionnels.

525 600 contrats d'apprentissage avec une augmentation de 40 % en un an, progression de 9 % de contrats en alternance dont 44 % sont réalisés dans le secteur privé, 6 sur 10 qui préparent une formation dans le supérieur et une baisse dans les niveaux CAP de 9 % : les chiffres démontrent bien l'orientation du gouvernement qui choisit d'offrir aux entreprises, 5000 euros par apprenti-e de moins de 18 ans, des apprentis-es « *gratis* » et

ainsi de faire baisser le coût du travail.

France compétence, structure de l'état qui assure le financement des contrats formation professionnelle, fait les frais de ce développement. Suite aux emprunts successifs auxquels l'instance a dû recourir le déficit qu'elle affiche pour 2020 correspond à ce qui était attendu pour 3 ans. L'état propose de transférer une partie du budget de l'EN vers l'apprentissage.

Malgré le contexte, Jean-Michel Blanquer persiste dans la mise en œuvre de sa réforme de la voie professionnelle. Ré-

duction des heures d'enseignements généraux et professionnels, mise en place de dispositifs imposés, diminution des savoirs et savoir-faire, ces conséquences ont pour but d'amener les jeunes vers l'apprentissage. Les lycées professionnels deviennent des SAS de préparation à l'entrée en apprentissage.

Inacceptable pour le SNUEP-FSU, à l'heure où la crise a mis en évidence l'utilité sociale de nombre de métiers en première ligne qui ont besoin d'agent-es qualifié-es. ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martins

Salaires : un grand nombre de personnels oubliés

Dans l'Éducation nationale, les mesures salariales issues du Grenelle ne constituent en rien la revalorisation historique dont se vante le ministre. Un-e enseignant-e sur trois et l'ensemble des autres personnels de l'Éducation ne sont pas concerné-es par la poursuite de la prime d'attractivité. D'autre part, les enseignant-es stagiaires restent éligibles à la prime d'activité, fait révélateur de la scandaleuse faiblesse des salaires des débuts de carrières (1,2 SMIC). Lors de la conférence salariale au ministère de la Transformation et de la Fonction publiques du 21 septembre, la FSU est intervenue en exigeant principalement une revalorisation d'urgence de 5 % de la valeur du point d'indice et l'ouverture d'une véritable négociation à l'échelle de l'ensemble de la Fonction publique.

Infirmier-es et crise sanitaire : des moyens, pas des menaces

Suite à la loi du 5 août 2021, l'obligation vaccinale est une nouvelle condition d'exercice d'activité pour les infirmier-es sous peine de suspension administrative avec interruption de la rémunération pour les non vacciné-es. Pour le Syndicat des infirmier-es et conseiller-es de santé de la FSU (SNICS-FSU), politique et discours gouvernementaux sont très clivants, opposant les personnels et les citoyen-nés. Dans un communiqué, le SNICS-FSU appelle à « *un débat démocratique serein, à une politique vaccinale soutenue par un discours clair, scientifiquement étayé, et au respect des choix de chacun-e.* »

Il demande des moyens humains pour une véritable politique d'éducation à la santé et un recentrage sur les missions d'accueil, d'écoute, de conseil. Il revendique un renforcement de la consultation infirmière dans les établissements scolaires, un plan d'urgence et de rattrapage des examens de santé obligatoires délaissés depuis 2 ans, des centres de dépistages et de vaccination aux abords des établissements scolaires, une politique de dépistage ciblée et réactive par des équipes mobiles à chaque cas de COVID dans une classe. « *Parce que l'École est un droit pour tous et toutes, il est primordial d'éviter "d'évincer" ou de "discriminer" les élèves et les personnels. Il en va de la cohésion de la communauté scolaire et de l'adhésion aux différentes mesures sanitaires.* ».



© NEFIND/ANSA

Accueil des jeunes enfants

Par décret du 31 août 2021, la réforme des modes d'accueil est mise en œuvre. Ce décret permet de modifier le taux d'encadrement (passer de un-e adulte pour 5 enfants à 1 pour 6), d'inclure les apprenti-es dans ce taux, un surnombre de 15 % possible et un effectif des micro-crèches passant de 10 à 12. Les belles paroles de l'exécutif sur l'importance des mille premiers jours et les propositions intéressantes de la commission s'y rapportant vont se traduire finalement par une dégradation de la qualité de l'accueil des enfants et des conditions de travail des personnels. Le collectif Pas de bébés à la consigne dont la FSU est membre, appelle à ne pas renoncer et à se mobiliser lors des initiatives dans les mois à venir. Il propose de s'adresser aux candidat-es pour 2022.

Pass sanitaire

Grève dans les bibliothèques et les médiathèques

Depuis juillet, le pass sanitaire est obligatoire dans les bibliothèques et les médiathèques. Les personnels se sont mis en grève pour exprimer leur colère, ne pouvant plus remplir leur mission principale : accueillir tous les publics.

Le pass sanitaire – test négatif ou preuve de vaccination complète – a été étendu sur tout le territoire pour les « lieux de loisir et de culture » rassemblant plus de 50 personnes dès le 21 juillet. Les bibliothèques et les médiathèques, lieux de prêt d'ouvrage, se sont retrouvées dans cette liste d'établissements où le brassage du public est le plus à risque sur le plan sanitaire. Pourtant en sont exclues les bibliothèques universitaires et spécialisées, la BPI et la BnF à Paris et autres bibliothèques territoriales : « tant mieux pour eux mais pourquoi pas nous ? » dit cet agent d'une bibliothèque parisienne. En effet, la Ville de Paris a imposé la mise en



Depuis début septembre, les mobilisations se multiplient dans de nombreuses villes.

place du pass sanitaire dans les bibliothèques municipales et le contrôle est effectué par les bibliothécaires, déjà en sous-effectif.

Contraire à l'éthique de leur mission d'accueillir tous les publics sans discrimination, dès le mois de juillet, les bibliothécaires du réseau municipal parisien ont inauguré une série de mobilisations contre le pass sanitaire. Depuis début septembre, les mobilisations se

multiplient dans de nombreuses villes (Grenoble, Lyon, Nantes, Toulouse...). Les grévistes demandent aux municipalités de s'adresser au Préfet pour remplacer le pass sanitaire par une jauge à cinquante usager-es, cela éviterait de restreindre l'accès de ce service public de proximité à une partie de la population, parmi elle de nombreux enfants dont les parents ne disposent pas du pass sanitaire et des adolescent-es qui ne l'auront pas eux-mêmes à partir du 30 septembre. ♦

Alain Senéé

Justice des mineur-es

Les personnels en grève

Les syndicats FSU, CGT et Solidaires des professionnel-les de la justice des enfants et des adolescent-es, le syndicat de la Magistrature, le Conseil national des barreaux et divers barreaux d'avocat-es, la Ligue des Droits de l'Homme et la FCPE appelaient ensemble à faire du jeudi 30 septembre 2021, une journée importante de mobilisation.

Il s'agissait, le jour de l'entrée en vigueur du Code de la Justice Pénale des Mineurs

(CJPM), de réaffirmer la nécessité d'une justice des enfants protectrice et éducative, alors que le nouveau texte renforce une idéologie sécuritaire et gestionnaire, entérinant une politique pénale toujours plus expéditive et répressive.

Ces mobilisations ont été l'occasion de rappeler que les difficultés de la justice des enfants sont liées au manque récurrent de moyens alloués à la justice

et au secteur de l'enfance depuis plusieurs décennies. Aujourd'hui tous les secteurs de l'enfance, de la justice, du social et du médico-social souffrent d'un manque de professionnel-les formé-es et de lieux d'accueil permettant l'effectivité des décisions prises et un accompagnement de qualité. La mobilisation a été l'occasion aussi de réaffirmer que le contrôle et la répression ne

sont pas des leviers pertinents pour agir sur l'ensemble des difficultés rencontrées par les jeunes et leurs familles.

Depuis le premier jour, institutions, représentations syndicales et associations impliquées proposent une autre justice pénale des mineur-es au sein d'un Code de l'Enfance... Elles n'ont, à ce jour, pas été écoutées. ♦

Valérie Sourmaille

Voie professionnelle

Quand les choix budgétaires priment sur l'ambition éducative

Alors que les impacts de la loi Pénicaud « Liberté de choisir son avenir professionnel » de 2018 se poursuivent et s'amplifient dans la voie initiale (apprentissage et scolaire) et la formation continue, la transformation de la voie professionnelle se poursuit et prend toute son ampleur en cette rentrée 2021 à l'éducation nationale et au ministère de l'Agriculture.

La réforme de la voie professionnelle et la loi Pénicaud combinées sont symboliques des objectifs réels du gouvernement : réduire les moyens du service public, externaliser toute la formation professionnelle initiale au profit des branches professionnelles et du patronat, mettre en œuvre les blocs de compétences.

Pour cela nombre de dispositifs sont élaborés par les deux ministères. Il y a d'abord le passage d'une formation en 3 ans à une formation en 1 + 2, dans laquelle la Seconde professionnelle est séparée du cy-



La transformation de la voie professionnelle cherche surtout à privilégier l'adaptation au poste de travail et à une employabilité précaire.

cle terminal pour faciliter le passage vers l'apprentissage. Il y a ensuite la volonté de développer les mixages des publics et des parcours, pourtant nuisibles sur le plan pédagogique et souvent catastrophiques sur les cartes des formations.

L'Éducation nationale met

aussi en œuvre la co-intervention, qui cherche à réduire la formation des élèves à la seule acclimatation au monde du travail, délaissant de ce fait les dimensions citoyenne et émancipatrice ; à l'agriculture l'explosion des heures non affectées sous différentes formes, au détriment des heures disciplinaires, tient de la même logique. Le chef-d'œuvre est un copier-coller d'un modèle éculé propre au compagnonnage qui se révèle le plus souvent inapproprié.

Comme la transformation de la voie professionnelle cherche surtout à privilégier l'adaptation au poste de travail et à une employabilité précaire et flexible, on constate une « déprofessionnalisation » des formations initiales (par les baisses des horaires disciplinaires, des moyens de soutien aux élèves, le renvoi de la formation aux gestes professionnels vers les entreprises, l'incitation au changement de voie de formation) poussant

Tou-tes psychologues ne sont pas des personnels soignants!

La loi sur la gestion de la crise sanitaire prévoit que tous les personnels de santé devront présenter un certificat de vaccination contre la Covid 19 d'ici le 15 octobre. Bien que n'en faisant pas partie, les psychologues sont concerné-es.

Si la FSU s'est positionnée pour des mesures de protection des usager-es et des personnels, cette décision relève de choix politiques et non de considérations sanitaires. L'application de ces mesures est à géométrie variable selon les ministères et dans l'incohérence totale. Les premières suspensions d'activités et de traitement sont prononcées dans plusieurs académies et mettent en difficulté le service public. La FSU réintervient pour défendre les collègues et demander des discussions tenant compte des réelles conditions d'exercice dans les champs qui ne relèvent pas des établissements de santé.

un peu plus les jeunes vers l'apprentissage.

Pour la FSU, ces réformes ne font qu'aggraver les inégalités entre les jeunes et détériorent leurs conditions d'études comme de travail des personnels. Elles détruisent peu à peu la formation professionnelle sous statut scolaire et son objectif émancipateur. C'est pourquoi le SNUEP-FSU et le SNETAP-FSU les combattent avec la FSU. ♦

Sandrine Charrier

Éducation : la France sous-investit dans son école

La dernière enquête de l'OCDE conclut que la France dépense moins que les autres pays pour ses écoles et, surtout, pour ses enseignant-es.

Avec 5,2 %, la France apparaît dans la moyenne de l'OCDE (5,5 %) dans la part de PIB consacrée à son système éducatif. Mais elle fait partie des pays qui dépensent le moins pour chaque enfant avec 11 201 dollars par élève avec une dépense qui stagne. Seul le Japon (10 185 dollars) fait moins bien.

Le salaire des enseignant-es français-es est bas ; en primaire 36 513 dollars annuels après quinze ans d'ancienneté, contre 80 407 pour un-e enseignant-e allemand-e. À cela s'ajoute classes plus chargées et horaires de travail parmi les plus lourds. Présentant l'étude, le secrétaire général de l'organisation, a rappelé que la France reste un pays parmi les plus inégalitaires sur le plan scolaire.

Projet local d'évaluation

Après avoir supprimé les épreuves nationales du bac, le ministère veut maintenant cadrer le contrôle continu dans les lycées avec un « projet local d'évaluation ». Objectif annoncé : « conforter l'égalité de traitement des élèves » et « harmoniser les pratiques d'évaluation ». Risque : créer des indicateurs normés aux mains des hiérarchies et familles pour contrôler l'activité des enseignant-es dans la classe et comparer les pratiques des un-es et des autres. Une démarche tout à fait contraire à la liberté pédagogique.
www.snes.edu/article/contrôle-continu-projet-evaluation-guide-syndical/

AESH : mobilisation le 19 octobre

Mobilisations des AESH et interventions des organisations syndicales ont contraint le ministère à concéder l'instauration d'une grille de rémunération à avancement automatique pour ces personnels. S'il supprime les inégalités de traitement selon les académies, cet élément ne répond pas aux revendications immédiates d'une réelle revalorisation salariale, de création d'un corps de fonctionnaires et d'amélioration des conditions de travail. Celles-ci restent pleinement d'actualité et seront l'objet de la journée de mobilisation du 19 octobre.

Contractuel-les alternant-es

La réforme des concours et de la formation entre en application cette année avec la création de l'emploi de contractuel-les alternant-es. Gestion de classe en totale responsabilité sans formation suffisante s'ajoute à la préparation d'un concours sélectif et à la validation du master 2, le tout pour une rémunération très faible. Très loin du temps et du recul réflexif nécessaires pour appréhender la complexité du métier et préparer sereinement les concours. Les syndicats de la FSU accompagneront ces jeunes face aux difficultés auxquelles ils et elles seront inévitablement confrontés-es.

Direction d'école

La hiérarchie avance masquée

Début juillet, lors du dernier groupe de travail sur la direction d'école qui devait clore l'agenda social de l'année, en fin de séance, le ministère a annoncé qu'un projet de « statut d'emploi » pour les directrices et directeurs totalement déchargés de classe, serait présenté rapidement.

S'appuyant sur les conclusions du Grenelle de l'Éducation sur la gouvernance des écoles, le ministre souhaitait mettre un coup d'accélérateur pour introduire plus de verticalité. Il attendra finalement fin septembre et le retour en seconde lecture à l'Assemblée Nationale de la Proposition de loi « créant la fonction de directrice ou de directeur d'école » portée par la députée LREM du Val d'Oise Cécile Rilhac. Elle donne un statut spécifique aux directeurs et directrices, en les dotant d'une « délégation de compétences de l'autorité académique ».

Au mois de mars, le Sénat,



Pour le SNUipp-FSU, c'est « une ligne rouge qui est franchie ».

avec le soutien du ministre Jean-Michel Blanquer, l'avait complétée en dotant les directeurs et les directrices d'une « autorité fonctionnelle », autorité hiérarchique qui ne dit pas son nom.

Pour le SNUipp-FSU, c'est « une ligne rouge qui est fran-

chie », bousculant les fondements mêmes de l'école de la République. Les directeurs et les directrices d'écoles ne veulent pas être des supérieurs-es hiérarchiques.

Ils et elles se sont majoritairement exprimés-es en ce sens fin 2019. Ils et elles demandent du temps et une aide administrative et au fonctionnement de l'école. ♦

Alain Senée

Laïcité

Une campagne manquée

L'idée était attrayante, la réalisation s'avère consternante. Sur les murs des abribus, dans les médias, une coûteuse campagne d'affiches financée par le ministère de l'Éducation nationale prétend promouvoir les valeurs laïques dans la société française d'aujourd'hui.

Mais cette initiative, en jouant sur des caractérisations essentialisantes et stéréotypées – couleur de la peau, prénoms des enfants – contribue en fait à renforcer l'idée que les

menaces contre la laïcité seraient liées aux différences d'origine et aux écarts culturels qu'elles supposeraient.

La plupart des affiches renvoient à des valeurs républicaines – tolérance, liberté – plus globales que la laïcité, au risque d'une regrettable confusion, contradictoire avec le travail que l'école doit conduire pour éduquer à la laïcité.

La FSU réaffirme que la question de la laïcité est indissociable de celles de l'égalité des

droits et de la justice sociale. Elle renouvelle sa revendication d'un investissement majeur dans le service public largement plus favorable à la défense des valeurs d'une république laïque et sociale qu'une stratégie de communication qui ne résout rien mais jette de l'huile sur le feu.

La FSU partagera son analyse des documents pédagogiques complémentaires du ministère. ♦

Matthieu Leiritz

Enseignement supérieur

Une rentrée déplorable

Dans un communiqué commun daté du 16 septembre, l'inter-syndicale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (CGT, Confédération des jeunes chercheur-es, FO, FSU, SUD et UNEF) confirme que la rentrée universitaire se déroule dans des conditions déplorable, révélant une nouvelle fois le sous-financement chronique des établissements, alors que le nombre d'étudiant-es continue d'exploser et que la nécessité d'une recherche publique forte n'a jamais été aussi criante.

Le constat, partagé par toutes les organisations signataires est sans appel.

La baisse continue de la dépense publique moyenne par étudiant-e conduit à la surcharge de salles par ailleurs vétustes, et à un sous-encadrement qui s'accroît encore. Les mesures à la hauteur des conséquences de la situation vécue par les étudiant-es depuis le premier confinement manquent, alors que c'est bien d'un plan d'urgence dont l'université a besoin pour pallier les conséquences (isolement, décrochage, abandon...) de l'absence de cours en présence sur site de longs mois durant.



Une baisse continue de la dépense publique moyenne par étudiant-e.

La précarité augmente, que ce soit celle des personnels avec – pour pallier le manque de titulaires – un nombre de contractuel-les et de vacataires sous-payé-es qui continue à progresser, mais aussi des étu-

diant-es qui font face à une précarité structurelle aggravée par la politique du gouvernement, refusant de maintenir les repas à 1 € en restaurant universitaire pour tou-tes.

Le gouvernement persiste dans ses choix et fait fi des enjeux sociaux, des besoins et des souhaits de la jeunesse et des agent-es. Au contraire, les restrictions budgétaires et la mise en concurrence systématique via le financement par appels à projet par exemple, conduisent aujourd'hui à de grandes inégalités entre les équipes de recherche, départements de formation et établissements. À l'UFR STAPS de l'université de Rennes 2, enseignant-es et étudiant-es alertent depuis plusieurs années sur le sous-encadrement chronique au regard des effectifs. Sans moyens supplémentaires, la rentrée n'a pas eu lieu. Cette situation

Le SNUipp-FSU en université

Du 22 au 24 octobre se tiendra la 20^e université d'automne du SNUipp-FSU (UDA). Moment privilégié d'échanges entre la profession et la recherche, ces trois jours permettront réflexions, mises en commun et partages. Une vingtaine d'intervenant-es dont Bernard Lahire, Jean-Louis Bianco ou Laurence De Cock apporteront leur expertise et fait état de leurs travaux de recherche. Chaque conférence sera suivie d'un échange avec les participant-es. L'occasion d'aborder les problématiques du métier et de l'école. Avec un fil conducteur : comment agir pour une école d'après, qui rompt avec la compétition scolaire et permet à tous les enfants de s'approprier les outils intellectuels et culturels qui donnent prise sur le monde ?

Pour le SNUipp-FSU, l'école d'après s'inscrit dans le monde d'après : il s'agira pour cette UDA d'ouvrir des fenêtres sur des problématiques déterminantes pour le monde dans lequel vivront les citoyen-nes de demain, comme l'urgence écologique et sociale ou la laïcité.

est révélatrice de l'état dans lequel se trouvent aujourd'hui l'enseignement supérieur et la recherche, après plusieurs années de désengagement de l'État.

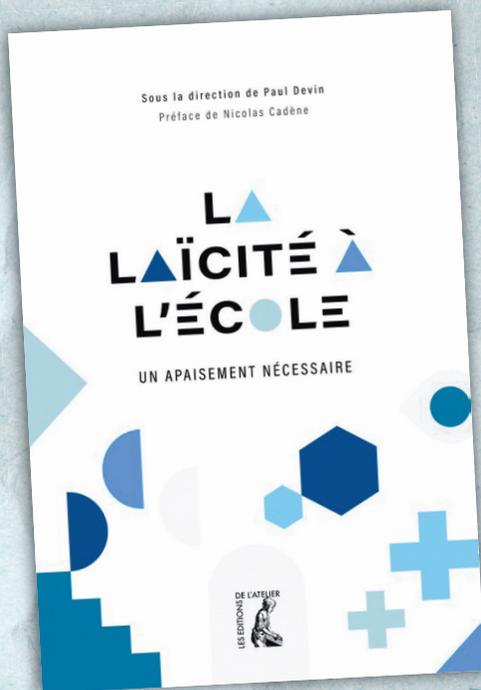
La formation de la jeunesse est un investissement pour l'avenir et non un coût. Le ministère et le gouvernement doivent répondre dès maintenant à l'urgence et au souhait d'une partie croissante de la jeunesse d'accéder à l'Enseignement supérieur. ♦

Valérie Soumaille

Les chiffres du Covid à l'école au 17 septembre

Au 17 septembre le ministère annonçait 16 structures scolaires publiques et privées sous contrat fermées sur les 59 650 au total dont 15 écoles. Les élèves de 3 299 classes ont dû à ce jour être gardés à leur domicile suite à un cas de Covid confirmé dans leur classe en application du protocole en vigueur. Le nombre de cas de Covid confirmés, cumulés sur les 7 derniers jours, s'élevait à 9 748 élèves sur 12 223 000 scolarisés et 439 personnels sur les 1 201 500 enseignant-es au total. Dans le cadre des mesures décidées pour favoriser la vaccination des 12-18 ans des parcours vaccinaux ont été mis en place dans 1 314 établissements sur les 10 700 collèges et lycées du pays.

Institut de recherches de la FSU



Laïcité à l'école : un apaisement nécessaire

Sous la direction de Paul Devin – Préface de Nicolas Cadène – Conclusion de Benoît Teste

Régulièrement, et souvent dramatiquement, l'actualité met en lumière la responsabilité de l'école dans la transmission des valeurs républicaines. Certains dénoncent un prétendu «renoncement», d'autres accusent les enseignants de «complaisance» idéologique avec l'islamisme. Or, si un constat s'impose à celles et ceux qui observent le travail quotidien dans les écoles et établissements scolaires, c'est que personne n'y a renoncé au principe de laïcité et à ses visées de liberté, d'égalité et de fraternité. Malgré la complexité des situations et les difficultés qu'elles engendrent, l'attachement à l'ambition républicaine d'une émancipation intellectuelle prédomine largement dans les discours, dans les pratiques professionnelles comme dans les actions collectives de la communauté éducative. Sans céder aux sirènes de l'alarmisme sécuritaire et sans angélisme non plus, les auteurs de cet ouvrage analysent objectivement les fondements et les enjeux de la laïcité à l'école, y compris dans les pratiques les plus quotidiennes, du primaire à l'université.

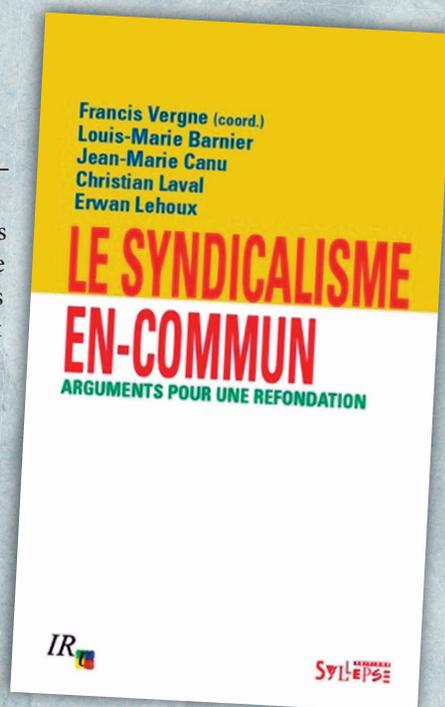
La laïcité n'est pas acquise d'avance, elle reste un combat nécessaire. En souscription jusqu'au 15 octobre. 16 € (port compris) au lieu de 19 € (prix public de vente).

Le syndicalisme en commun

Francis Vergne (coord.) – Louis-Marie Barnier – Jean-Marie Canu – Christian Laval – Erwan Lehoux

Ce livre collectif s'inscrit dans la lignée des travaux et des publications du chantier « Politiques néolibérales et alternatives syndicales » de l'Institut de recherches de la FSU. Il s'attache à repenser les conditions de l'action collective et en tirer les conséquences idéologiques et stratégiques pour le syndicalisme. Nous avons plus particulièrement développé ces analyses et propositions dans trois ouvrages précédents : *La fabrique de l'employabilité, quelle alternative à la formation professionnelle néolibérale ?* (2014), *Demain le syndicalisme : repenser l'action collective à l'époque néolibérale* (2016) et *N'attendons pas la fin du monde : mouvement social et alternatives* (2019). Nous avons voulu en proposer à la fois une synthèse et un prolongement et faire ainsi appel au débat et la refondation du syndicalisme.

7€+ 2€ de port.



Recherche publique : un certain retard



Dossier réalisé par :
Sandrine Charrier, Matthieu Leiritz,
Marie-Rose Rodrigues-Martins,
Alain Senée, Valérie Soumaille.

La crise sanitaire a montré combien la recherche en France a décroché par rapport aux autres pays. Enquête sur la recherche publique.

« **C**e que montre la crise de la Covid, c'est que les pays qui ont développé les vaccins de manière efficace sont ceux qui possèdent la recherche et l'industrie » : cette analyse du chercheur Maurice

Cassier, expose bien la révélation qu'a été la crise sanitaire sur l'état de la recherche publique.

C'est en France qu'a été découvert l'ARN (acide ribonucléique) il y a soixante ans, en France encore qu'a été développé un programme de recherche sur les technologies ARN. Hors, ce n'est pas en France qu'ont été mis au point les vaccins.

Notre pays est pourtant riche d'enseignant-es chercheur-ses, de laboratoires et de découvertes qui placent sa recherche parmi les plus reconnues et rend des universités comme Saclay des plus recherchées par les étudiant-es du monde entier. Pourtant, la recherche publique connaît un appauvrissement certain, fruit de politiques publiques réductrices. En 2002, la France s'était engagée au conseil européen de Barcelone à porter l'effort total de recherche et de développement (R&D) à 3 % du produit intérieur brut (PIB) à l'horizon 2010, dont 1 % consacré à la recherche publique et 2 %

à la recherche privée. Mais les budgets n'ont pas suivi et aujourd'hui le financement de la recherche publique stagne à 2,2 % du PIB alors qu'il atteint 2,74 % aux États-Unis, 3,14 % au Japon et 4,23 % en Corée. À ces problèmes de financement s'ajoutent les contraintes imposées aux enseignant-es chercheur-es. Impulsée par le gouvernement de Dominique De Villepin en 2005, puis amplifiée par Nicolas Sarkozy en 2008, la généralisation de la « culture de projet » et de la culture du contrat, dans la recherche publique, n'en finit plus d'étendre ses ravages.

Dès lors, les enseignant-es chercheur-es font état à la fois d'un environnement local dégradé et d'un déclassé salarial insuffisamment enravé par les récentes mesures de revalorisation de carrières. Et ce malgré les annonces récentes de la Loi de Programmation de la Recherche (LPR) concernant les moyens annuels de l'agence nationale de la recherche (ANR) augmentés d'un milliard d'euros d'ici 2027.

Concernant les recrutements, la programmation budgétaire annoncée de la LPR ne prévoit aucune création de poste de titulaire mais propose, dans la droite ligne de la loi de transformation de la Fonction publique, des CDI de mission scientifique et d'autres voies de recrutements de contractuel-es, comme les « chaires de professeurs juniors » qui augmenteront la précarité. La recherche publique, elle l'a largement montré au cours du xx^e siècle, a besoin de plus de respect de la part des gouvernant-es et de l'opinion publique pour obtenir des résultats nécessaires au bien public mondial, selon l'appellation de l'Unesco. Nous ouvrons le dossier.

Un service public pour l'intérêt général



Le décrochage de la recherche n'est pas une surprise. Il est la conséquence naturelle du financement trop faible de la recherche

Le miracle s'est produit en quelques mois seulement. Alors que la planète tremblait, regardant la pandémie gagner un à un les pays et faire des centaines de milliers de victimes dans les populations les plus fragiles, les laboratoires pharmaceutiques ont annoncé la production de vaccins contre la Covid-19, et ont déposé dans la foulée les brevets leur garantissant la suprématie.

Le « retard français » en matière de recherche est alors devenu sujet de discussion nationale. Retard que Sanofi a consacré ces jours derniers en annonçant renoncer, malgré les bons résultats des tests, à la production de son vaccin ARN messager, déjà largement maîtrisé par les laboratoires concurrents. La

surprise a été d'autant plus grande que la recherche française d'une part, l'industriel Sanofi de l'autre, ont toujours fait preuve d'excellence en la matière.

Comment expliquer ce « retard » ? Pour s'y retrouver dans le financement de la recherche en santé et biologie, « il faudrait décrypter budgets principaux, budgets annexes, budgets des organismes, fondations et autres Programme d'investissements d'avenir (PIA) ; ou encore dotations nationales ou internationales ponctuelles ou récurrentes... un vrai jeu de piste. Une chose est sûre : le décrochage » explique Boris Gralak, secrétaire général du SNCS-FSU (Syndicat national des cher-

Vaccin : bien commun mondial

Dans les années 80, une notion, corrélée à celle de la mondialisation, apparaît : le bien public mondial. C'est bien de cela dont il est question quand l'UNESCO parle des vaccins, ses commissions d'éthique affirmant que « *la disponibilité des vaccins pour tous, dans tous les pays, est une question éthique essentielle* » : les vaccins doivent devenir un « *Bien commun mondial* » effectif. Mais des pays comme l'Allemagne, qui possèdent des sociétés de biotechnologie ne collaborent pas forcément. Pendant ce temps, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) lutte pour développer des coopérations entre pays au plan sanitaire et scientifique. Pour la recherche sur les virus, comme le Covid-19, les connaissances fondamentales doivent être développées comme le soutien aux centres de recherche publics.

cheurs scientifiques). Avis partagé par Anne Roger, co-secrétaire générale du SNESup-FSU.

Un décrochage confirmé par le Conseil d'analyse économique, organisme placé sous la responsabilité du Premier ministre, qui a de quoi inquiéter.

Ce décrochage n'est malheureusement pas une surprise. Il est la conséquence naturelle du financement trop faible de la recherche, du déclassement salarial des agents publics, de l'orientation managériale des politiques gouvernementales.

Ce qui repose la question d'un service public de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) et du statut de ses agent-es, permettant de répondre aux enjeux actuels et futurs.

Le développement d'un service public de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR), passant notamment par le recrutement massif d'agent-es titulaires et un financement à la hauteur des enjeux actuels et futurs, est plus que jamais d'actualité. ♦

« Culture de projet » dans la recherche publique, le comble de l'absurdité

Impulsée par le gouvernement de Dominique De Villepin en 2005, puis amplifiée par Nicolas Sarkozy en 2008, la généralisation de la « *culture de projet* » et de la culture du contrat, dans la recherche publique, n'en finit plus d'étendre ses ravages.

L'Agence nationale de la recherche (ANR) est aujourd'hui chargée par les gouvernements de financer les équipes de recherche publiques et privées par le biais d'appels à projets, et sous forme de contrats de recherche à durée déterminée. Les enseignant-es chercheur-es passent ainsi beaucoup de temps à la rédaction de projets (dans la majorité des cas en pure perte) et à leur évaluation, plutôt qu'à leurs travaux de recherche.

« *Le financement des laboratoires passe, chaque année toujours plus, par des exercices rédactionnels ubuesques, dans lesquels on doit montrer qu'on sait ce qu'on ne sait pas et qu'on saura le transformer en une chose sue dans un délai qu'on peut savoir d'avance* » souligne Christophe Blondel, chercheur au CNRS et membre du SNCS-FSU. « *Réclamer qu'on dise à l'avance ce que la science va découvrir, et en combien de temps, est une négation du sens même de la recherche scientifique* ». Et cela s'accompagne d'une démolition du cadre statutaire et de l'institutionnalisation d'une précarité poussée officiellement, dans le cadre des nouvelles « *chaires de professeur ju-*

nior », jusqu'à six ans après la soutenance de la thèse (voir page 20).

La recherche vraiment fondamentale – celle qui ne sait pas a priori où elle va mais cherche juste à « *soulever un coin du voile* » – est balayée par un programme général de recherche obéissant à des « *priorités* » fixées par la loi. Ce cadre accordant, structurellement, une prime aux effets de mode, la recherche ne peut plus être qu'un mimétisme.

La diffusion du SARS-COV-2 est un signal et un avertissement qui doivent interpeller l'ensemble de la société. On ne rattrapera pas le temps perdu à ne pas financer comme elles auraient dû l'être les équipes qui travaillaient, depuis le début du siècle, sur les coronavirus. Il est plus que jamais nécessaire de faire confiance directement aux établissements publics de recherche et aux universités, en tenant compte de la continuité de leur culture scientifique, de leurs capacités de réaction immédiate et de leurs compétences collectives plutôt que de s'entêter dans la philosophie actuelle : ne pas risquer qu'un euro soit mal placé et ne pas s'exposer à financer des équipes qui pourraient ne rien trouver...

Investir dans la recherche publique est la seule réponse concevable pour mieux comprendre, anticiper et prévenir des crises sanitaires, climatiques, environnementales et sociétales de demain. ♦

« *Réclamer qu'on dise à l'avance ce que la science va découvrir, et en combien de temps, est une négation du sens même de la recherche scientifique* ».



Centre National de la Recherche Scientifique

Sciences Humaines et Sociales (SHS) : pilotage ministériel en vue

Suite à ses propos sur l'« *islamo-gauchisme* » qui « *gangrènerait l'université* », la ministre Vidal ne s'interdit pas une certaine ingérence dans le financement des recherches en SHS.

Le 14 février dernier, elle lâche un pavé dans la mare de la recherche : l'université, comme la société seraient « *gangrénées par "l'islamo-gauchisme"* ». Elle propose la mise en place d'un « *bilan de l'ensemble des recherches* », visant à discerner « *ce qui relève de la recherche académique et ce qui relève du militantisme et de l'opinion* ». Pour elle, il existerait une « *pensée unique* » qui briderait la pluralité d'idées. Moins d'un mois plus tard, elle renchérisait en n'excluant pas de « *mieux financer les recherches de manière à ce qu'on puisse avoir ce débat contradictoire* ». Pour le SNCS-FSU et le SNESUP-FSU, déjà très en colère contre la Loi de Programmation de la Recherche (LPR) de la ministre, c'est l'ingérence de trop ; c'est une attaque en règle qui remet en question les libertés académiques. La communauté scientifique, forte de sa permanente évaluation des productions de ses membres ne se soucie pas de savoir quelles opinions ils peuvent professer librement par ailleurs. Les propos de la ministre, en remettant en question cette liberté fondamentale, ont soulevé une intense émotion dans toute la communauté scientifique et universitaire. Ils révèlent un dangereux climat de défiance contre les enseignant-es chercheur-es, qui se répand aussi dans certains médias, et une volonté de pilotage politique de la recherche.



Une loi de programmation insatisfaisante



À l'heure où la pandémie a montré la nécessité de développer la recherche dans toutes ses disciplines, la recherche publique décroche en France avec un effort qui stagne à 0,80 % du PIB.

Renflouement de l'Agence nationale de la recherche, création d'un contrat de projet scientifique et de chaires de professeur-es junior-es, revalorisation des carrières ; les principales mesures de la loi de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 parviendront-elles à stopper le décrochage français ?

La loi de programmation de la recherche (LPR) prévoyait au moins 3 % du produit intérieur brut (PIB) consacré aux activités de recherche et de développement. Cet objectif, énoncé en 2000, dans la stratégie européenne de Lisbonne pour les années 2000 à 2010, risque de ne jamais être atteint, les orientations prises en termes de moyens se révélant en deçà des besoins. À l'heure où la pandémie a montré la nécessité de développer la recherche dans toutes ses disciplines, la recherche publique décroche en France avec un effort qui stagne à 0,80 % du PIB. Ainsi l'effort global stagnait toujours à 2,2 % du PIB en 2019 alors qu'il avait atteint 2,74 % aux États-Unis, 3,14 % au Japon et 4,23 % en Corée.

Le 19 mars 2020, le président Macron annonçait une augmentation du budget annuel de la recherche publique de 5 milliards d'euros par an d'ici 2030. Pour la FSU, ces annonces

étaient trompeuses. L'abandon de l'objectif d'une programmation pluriannuelle « sincère » de s'inscrire dans la stratégie des États libéraux, lesquels jouent sur des programmations de dix, quinze ou vingt ans permettant une mise en œuvre de l'austérité. Or, pour respecter l'engagement d'un investissement, il s'avérera nécessaire d'apprécier les budgets au regard de l'inflation et de la croissance du PIB.

Parmi les annonces, celle concernant les moyens annuels de l'agence nationale de la recherche (ANR) pourrait être positive. Ces moyens devraient être augmentés d'un milliard d'euros d'ici 2027 portant à 30 % (16 actuellement) le taux de succès des appels à projets. Cela permettrait d'augmenter la part des crédits réservés aux frais de fonctionnement de l'établissement accueillant les lauréat-es des projets. Concernant les recrutements, la programmation budgétaire annoncée ne prévoit aucune création de poste de titulaire mais propose, dans la droite ligne de la loi de transformation de la fonction publique, des CDI de mission scientifique et d'autres voies de recrutements de contractuels, comme les « *chaires de professeurs juniors* » (voir page 21) qui augmenteront la précarité.

Une nouvelle voie de recrutement, les chaires de professeur-es junior-es

Disposition de la LPR, le recrutement de chaires de professeurs junior devrait s'effectuer dès la fin de l'automne 2021. Le SNCS et le SNESup dénoncent les conditions faites aux jeunes enseignant-es chercheur-ses : « ces chaires sont préjudiciables parce qu'elles les placent en situation de précarité pendant trois à six années supplémentaires avant une titularisation qui n'est pas certaine ; parce qu'elles introduisent des obligations de résultat en matière de recherche, une exigence antithétique à toute aventure scientifique ; parce qu'elles créent une voie parallèle de recrutement, débouchant le cas échéant sur des postes statutaires, qui contourne les instances d'évaluation des établissements, elles constituent une violente attaque contre les statuts du personnel ».

Quant aux salaires des personnels, ils sont sous-valorisés par rapport au niveau international mais aussi par rapport aux catégories équivalentes dans la Fonction publique. Le ministère annonce des revalorisations globales pour les enseignant-es chercheur-ses. Mesures trompeuses car elles ne constituent en rien un rattrapage et n'apportent aucune réponse à la problématique du déclassement des rémunérations ni à celle du manque d'attractivité.

Des changements sont nécessaires pour préparer l'après covid. La recherche aura un rôle déterminant. Le renforcement des services publics est une des conditions de la réussite de ce monde d'après. L'investissement doit être massif. Il fera progresser les connaissances pour affronter les crises à venir. ♦

La chute du financement

En France, le financement de la recherche est à la fois public et privé. Des financements publics indirects existent aussi.

Public, il vient soit directement de l'État – Mission Interministérielle Recherche et Enseignement Supérieur, (dont les universités, le CNRS et l'ANR) et budgets ministériels, ou du Programme d'investissement d'Avenir (PIA) placé auprès du Premier ministre, des collectivités territoriales, des partenariats avec les entreprises privées, mais aussi de l'international – Conseil européen de la recherche...

Privé, il est issu de fondations et associations dans le cadre de mécénat, mais aussi des entreprises, directement dans le cadre de leurs activités de recherche et développement (R&D) ou dans celui de partenariats public/privé avec des laboratoires ou des universités.

Des financements publics indirects existent aussi. La principale mesure est le crédit d'impôts recherche (CIR), première niche fiscale en France qui atteint 7 milliards d'euros, destinée à soutenir et encourager les efforts de R&D des entreprises, quels que soient leur secteur d'activité ou leur taille.

Calculée sur la base des dépenses engagées, elle est déductible des impôts dus par les entreprises, sans aucune condition et sans aucune évaluation de la qualité des activités de R&D menées. L'efficacité de cette niche fiscale a été régulièrement mise en cause, notamment par la Cour des comptes. Elle est néanmoins sanctuarisée par les gouvernements successifs.

La France se place en deuxième position au niveau mondial – après la Russie – sur l'aide publique à la R&D privée. Le SNCS et le SNESup demandent une remise à plat du CIR.

Comprenant à la fois la dépense des administrations (Dirda) et celle des entreprises (Dirde), la dépense intérieure de recherche et développement (Dird) mesurée au regard du PIB est un critère de mesure de l'efficacité des politiques publiques de recherche.



La France est dans l'incapacité d'atteindre une Dird égale à 3 % du PIB comme fixé par l'Union européenne.

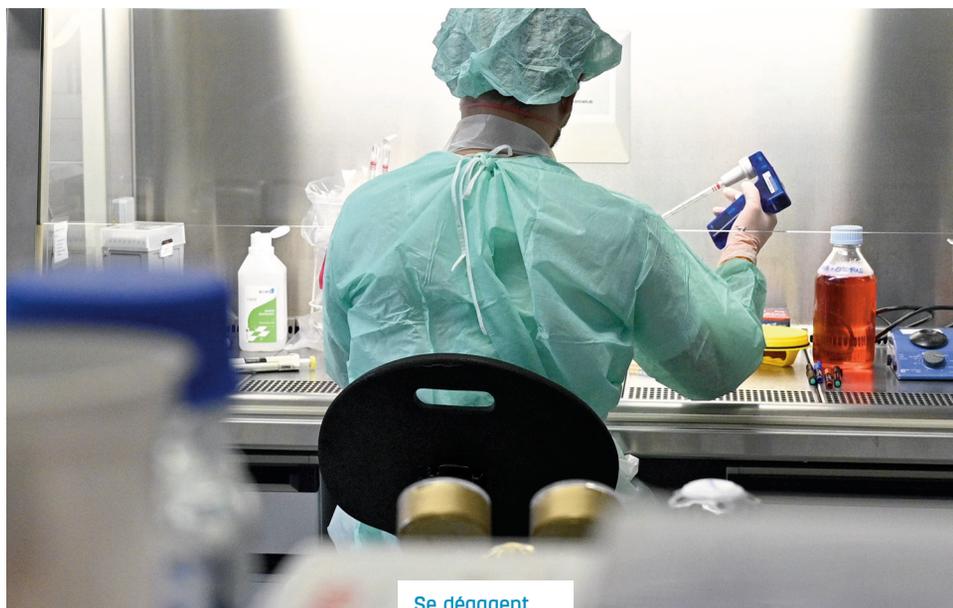
L'étude de son évolution dans le temps et selon les pays, permet une lecture du plus ou moins grand soutien politique des États, mais aussi des gouvernements, à la recherche publique.

En 2019, la Dird correspondait à 4,9 % du PIB en Israël, 3,4 % en Suède. Elle était de 3,2 % du PIB au Japon, 3,1 % en Allemagne, 3 % aux États Unis, 2,4 % en moyenne dans les pays de l'OCDE, 1,4 % au Portugal, 0,2 % en Colombie et au Mexique.

En France elle oscille entre 2,0 et 2,3 % depuis 2002, les rapports les plus favorables se situant entre 2012 et 2017.

La contribution publique demeure structurellement faible et les politiques budgétaires austéritaires mettent la France dans l'incapacité d'atteindre une Dird égale à 3 % du PIB comme fixé par l'Union européenne dans le cadre de la stratégie de Lisbonne de l'Europe sur les années 2000 à 2010. La contribution des entreprises apparaît, elle, liée à la conjoncture économique, mais son évolution globale traduit aussi la contribution de plus en plus faible du secteur industriel du fait de la tertiarisation de l'économie française. Enfin, si le CIR a pu avoir un effet d'entraînement positif pour certaines petites entreprises, il représente surtout une aubaine pour les plus grandes qui se voient financer leurs travaux de recherche par l'argent public, et, à l'instar de Sanofi, n'ont aucun scrupule à licencier des équipes entières d'enseignant-es chercheur-ses. ♦

Un temps de plus en plus contraint



Se dégagent des temps contraints, c'est-à-dire devenus ou ressentis indispensables pour faire face aux missions.

Comme tout secteur d'activité, la recherche comporte des spécificités en termes de temps de travail, dans le cadre contraint par les transformations progressives de l'enseignement supérieur et de la recherche.

À l'enseignement, dont l'activité est définie par des textes officiels fixant les volumes horaires, et la recherche, moins définie, s'ajoutent de nombreuses tâches informelles : gestion et organisation, concertation collective...

Se dégagent des temps contraints, c'est-à-dire devenus ou ressentis indispensables pour faire face aux missions : les contraintes objectives (les cours, leur préparation, avec la part grandissante des visioconférences, encadrement de thèses...), celles auto-prescrites (rédaction de projets, recherche de financements, gestion d'emploi du temps, organisation d'événements, gestion administrative voire activité syndicale). Assumer cette double contrainte professionnelle et managériale suppose une débauche d'échanges de courriels, dévoreuse de temps, et qui empiète sur la vie personnelle, et d'abord pour les femmes, en raison de la répartition inégale des tâches domestiques. L'appel à générer des ressources propres impose des activités nouvelles du côté de l'enseignement

comme de la recherche (de la collecte de la taxe d'apprentissage aux appels d'offres sur projets en recherche).

Face à cette pression, les enseignant-es chercheur-ses recourent à des moyens de résistance divers : s'astreindre à un « *métier normal* », en assignant des lieux (bureau ou laboratoire) dédiés à des activités

dédiées (recherche), usage du courriel à des horaires décentés, ou au contraire en recourant à des plages horaires (soirées, week-ends) qui permettent d'étaler le travail.

Loin de l'image d'Épinal du scientifique autonome dans le contenu et l'organisation de son activité professionnelle, les enseignant-es chercheur-ses se voient de plus en plus imposer, dans le cadre de l'autonomisation des établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche, des objectifs – pression à la publication, évaluation permanente – qui contraignent leur temps au détriment de l'essentiel, l'enseignement et la recherche.

4 millions d'heures complémentaires sont assurées par des titulaires dans l'enseignement supérieur, soit en moyenne 64 heures par titulaire, ou l'équivalent de 21 000 services statutaires d'enseignant-chercheur. Cette augmentation, en moyenne, d'un tiers du service statutaire, cumulée avec l'augmentation du temps de charges administratives aboutit à une diminution du temps consacré à la recherche, qui se voit réduit d'un mi-temps à moins d'un sixième de temps. ♦

Science Ouverte : le projet ambitieux de l'UNESCO

En septembre 2020, l'UNESCO a soumis à ses 193 États membres, un projet de recommandation sur la Science Ouverte, étape majeure pour faciliter la coopération internationale et l'accès universel à la connaissance scientifique. Le monde de la recherche française apporte son soutien à cette production et cette coopération scientifique qui doivent être considérées comme des biens communs ; l'accession au savoir produit dans tous les pays afin d'éclairer la compréhension du monde doit être

accessible à tou-tes les citoyen-nes de tous les pays. Un des enjeux sera d'endiguer les mauvaises interprétations des résultats et des données, y compris dans les principaux médias, faute de médiations scientifiques. Dans cette période de crise sanitaire où le rôle des scientifiques dans la société est remis au premier plan mais aussi parfois décrié par méconnaissance, le rapport de la société à la science doit être redéfini. Le texte définitif devra être approuvé par les États membres de l'UNESCO lors de la prochaine Conférence générale en novembre prochain.



Maurice Cassier : « La France a complètement décroché »

Sociologue, directeur de recherche au CNRS, spécialiste politique de santé.

L'ARN a été découvert à l'Institut Pasteur et pourtant la France est absente sur la découverte du vaccin, comment l'expliquez-vous ?

Effectivement, ce sont des enseignant-es chercheur-ses français-es qui ont, d'une part, découvert à l'Institut Pasteur l'ARN en 1961 et d'autre part fait les premières recherches sur les vaccins ARN dans les années 90 chez Pasteur-Mérieux. Ensuite en 2011, Sanofi-Pasteur avec des enseignant-es chercheur-ses de l'université de Strasbourg et le Prix Nobel Jean-Marie Lehn ont développé un programme de recherche sur les vaccins ARN.

Ce qui explique qu'on n'a pas de vaccin, c'est qu'on s'est fait distancer en recherche fondamentale, plusieurs rapports montrent une baisse de financement public de la recherche en biologie et en santé. En même temps, vous avez de la part de Sanofi, une stratégie complètement assumée qu'on observe dans les comptes de l'industriel, de désinvestissement dans la recherche en Europe et en France. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a plus rien mais la stratégie scientifique est particulièrement externalisée aux États-Unis.

Par exemple, en ce moment, Sanofi est en train de développer un vaccin ARN mais avec une biotech américaine. Notre champion national n'est pas là pour répondre et pour accueillir les technologies de l'Institut Pasteur, du CNRS, de l'INSERM et des start-up.

Pour ces dernières, c'est un vrai problème car elles n'ont pas vocation à produire en grand, faire les essais cliniques, etc. Cela pèse sur la recherche publique parce que les enseignant-es chercheur-ses du public ont besoin de partenaires industriels. Ce que montre la crise

de la Covid, c'est que les pays qui ont développé les vaccins de manière efficace, ce sont ceux qui possèdent la recherche fondamentale et la recherche industrielle.

Que pensez-vous du financement public dans la recherche publique en France ?

Le directeur de l'institut de la recherche biologique au CNRS a noté dans un rapport de l'Office Parlementaire d'Évaluation des Choix scientifiques et Technologiques une stagnation de ses crédits entre 2011 et 2019. La France a complètement décroché par rapport à l'Allemagne, y compris par rapport au Royaume Uni, et je ne parle pas des États-Unis. Le financement public en santé de la recherche aux États-Unis est énorme depuis les années 90, et c'est pour cela qu'ils ont beaucoup de start-up, beaucoup de technologies, etc.

La France a décroché : par exemple, le financement de la recherche santé de l'Allemagne est le double de la France. Un exemple flagrant dans ce même rapport, il est dit que la France est équipée de deux ou trois microscopes de dernière génération (cryo-microscopes) alors que l'Allemagne et l'Angleterre, à eux deux, en possèdent une cinquantaine. Ces microscopes, certes coûteux puisque le prix à l'unité est compris entre 5 et 10 millions d'euros, sont incontournables pour la recherche fondamentale.

Alors que peuvent faire les enseignant-es chercheur-ses ? Et bien, ils passent leur temps à répondre à des appels d'offres, procédé qui a été développé par Sarkozy et Péresse. On passe une énorme partie de notre temps à faire ça donc on court après les crédits. Il n'y a pas assez de fonds réguliers et récurrents donc ça ne peut pas avancer.



Pourquoi l'Europe n'a pas su développer de recherche en santé, comme elle a pu le faire en aéronautique (Airbus) ou la physique nucléaire (CERN) ?

En Europe, d'une part, la recherche a désinvesti le financement de recherche sur le vaccin alors que l'Europe est un des premiers producteurs de vaccins, d'autre part, il n'y a pas de politique industrielle en matière de santé. On le voit avec Sanofi, on a un esprit complètement libéral.

Ce qui était possible au temps de l'Airbus, pour le moment, ce n'est guère envisageable. On ne se donne pas les moyens, on laisse trop les firmes faire et le projet de l'institut européen pour la recherche en santé (HERA), c'est petit, on ne sent pas une mécanique aussi ingénieuse que celle qui existe aux États-Unis (la BARDAs).

Pour les grands projets européens, le CERN, Airbus, ils datent de 1954 pour le CERN et de la fin des années 60 pour Airbus, depuis, on a progressivement défilé les ressorts d'une coordination politique très forte visant l'intérêt commun.

Maintenant, on est plus sur une Europe néolibérale, qui laisse faire les multinationales. On aurait besoin d'un Airbus de l'ARN messenger pour les vaccins, dans le secteur public. ♦

«
Entre 2011
et 2019,
la France
a décroché
par rapport
à l'Allemagne
et le
Royaume Uni.

»

Congrès UICN

La biodiversité en danger

Le Congrès mondial de la nature de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature) s'est conclu le 10 septembre à Marseille par un appel à une reprise post-pandémie fondée sur la nature.

Le Congrès de l'UICN s'est achevé par un appel aux gouvernements à mettre en œuvre une reprise post-pandémie fondée sur la nature, en investissant au moins 10 % des fonds mondiaux pour la reprise dans des projets liés à la nature, et a adopté une série de résolutions et d'engagements visant à lutter de manière urgente contre les crises interconnectées du climat et de la biodiversité.

L'UICN compte actuellement plus de 1500 Membres, dont 91 états, 212 agences et établissements publics, 1213 ONG, 23 Organisations de Peuples autochtones, 52 membres affiliés et des réseaux de plus de 18000 experts pro-

nant de plus de 160 pays. Équivalent d'un parlement mondial de l'environnement, il publie des « Résolutions and Recommendations » portant sur d'importantes questions de conservation, dans le but d'orienter les positions et d'influencer le travail de nombreuses autres organisations de par le monde. Tous les quatre ans, les Membres de l'UICN proposent des motions pour fixer les priorités de travail de l'UICN.

L'heure du changement fondamental

L'Assemblée des Membres est l'instance de prise de décision la plus élevée de l'Union. Elle rassemble les membres de l'UICN qui débattent et élaborent leur politique environnementale, approuvent le Programme de l'organisation et élisent le Conseil de l'UICN et le Président.

Selon le docteur Bruno Oberle, directeur général de l'UICN,



© MARTINA

« Le Congrès de l'UICN sert de parlement irremplaçable et inclusif pour les questions environnementales mondiales, et c'est une instance où les gouvernements, les ONG et les Peuples autochtones ont tous une voix. Les décisions prises ici à Marseille vont orienter

l'action contre les crises de la biodiversité et du climat pour la décennie à venir, qui sera cruciale. Collectivement, les Membres de l'UICN envoient un message puissant à Glasgow et à Kunming: l'heure du changement fondamental, c'est maintenant ».

Les résolutions adoptées par les membres de l'UICN comprennent notamment des appels visant à protéger 80 % de l'Amazonie d'ici 2025 et à mettre un terme à l'exploitation minière dans tous les fonds marins profonds, et un appel adressé à la communauté mondiale pour qu'elle adopte une ambitieuse approche « Une santé ».

Avec près de 6000 participants inscrits sur place et plus de 3500 en ligne, la manifestation hybride a rassemblé de hauts responsables venus de la politique et des administrations publiques, de la

Massacre aux Féroé



© MARTINA

Cette année encore, près de 1 400 dauphins rabattus dans les baies des îles Féroé par des bateaux ont été massacrés de manière choquante : crochets métalliques enfoncés dans leur corps, cordes sont utilisées pour les traîner vivants jusqu'à proximité du rivage, où leur moelle épinière est tranchée à l'aide d'une pique ou d'un couteau... Des familles entières sont abattues, et certains animaux sont contraints de nager dans le sang pendant des heures

avant d'être massacrés à leur tour, communique l'association PETA (People for the Ethical Treatment of Animals), membre de l'UICN. L'association appelle le Premier ministre des îles Féroé à imposer une interdiction immédiate et permanente de ces pratiques archaïques et cruelles.



« Le Congrès de l'UICN sert de parlement irremplaçable et inclusif pour les questions environnementales mondiales, et c'est une instance où les gouvernements, les ONG et les Peuples autochtones ont tous une voix ».

société civile, des communautés autochtones, religieuses et spirituelles, du secteur privé et de l'enseignement supérieur et de la recherche, pour décider collectivement des mesures à prendre face aux défis les plus pressants en matière de conservation et de développement durable.

Le Congrès a axé ses travaux sur trois thèmes principaux

Au total, les plus de 1500 Membres de l'UICN ont adopté 148 résolutions et recommandations, 39 au terme de votes lors du Congrès à Marseille et 109 par vote électronique en ligne avant la

manifestation. Parmi les décisions prises au Congrès figurait une résolution demandant à l'UICN de créer une Commission sur la crise climatique, pour compléter les six Commissions existantes de l'Union.

Le cadre post 2020 pour la conservation de la biodiversité, qui sera adopté par les parties à la Convention des Nations Unies sur la Biodiversité cette année même; le rôle de la nature dans la reprise mondiale post-pandémie; et la nécessité de transformer le système financier mondial et d'orienter l'investissement vers des projets positifs pour la nature.

Plusieurs États se sont engagés lors du congrès de Marseille à des réalisations concrètes. Ainsi la France se propose de parvenir à 30 % d'aires protégées au niveau national d'ici 2022 et de protéger fortement 5 % de ses aires maritimes

Eric Serantoni* : « Des mesurètes... »

Le Président Macron a pris des engagements forts lors du congrès de l'UICN. Cela se traduit-il dans le budget 2022 ?

Il y a les discours, les objectifs affichés, et la réalité des actes. Le budget prévoit la création de 20 postes dans les parcs nationaux, et une pause dans les suppressions d'effectifs pour l'OFB (Office français de la biodiversité), les agences de l'eau, l'établissement public du marais poitevin et le conservatoire du littoral. Cette annonce conforterait le geste déjà obtenu en cours d'année 2021 pour les parcs nationaux et les parcs naturels marins grâce à la mobilisation des personnels et des élu-es de nos territoires. Parlons plutôt de mesurètes face à la chute vertigineuse subie depuis plus de dix ans par les parcs nationaux historiques.

S'agit-il réellement de moyens nouveaux ?

La pratique gouvernementale consistant à déshabiller les parcs nationaux historiques pour former les équipes des nouveaux parcs nationaux n'a fait que déstabiliser ces parcs sans permettre aux nouveaux (Calanques et Forêts) une mise en route convenable. Et on nous annonce la création d'une 12^e parc, pour les zones humides sans garantie des effectifs nécessaires. On ne peut pas parler de politique volontariste ! Pourtant, par exemple, les surfaces de littoral à conserver ont augmenté ! Comment veiller à la conservation de ces espaces, avec en fait moins de moyens au regard de leur surface croissante ? Une politique de création d'aires protégées ambitieuse et la révision de la stratégie nationale en la matière devraient s'accompagner des moyens adéquats : ce n'est pas le cas. Aujourd'hui, par exemple, les inspecteurs de l'environnement en charge de la police de l'environnement dans les services départementaux, en sous effectif généralisé, ne sont plus capables de répondre aux signalements d'atteinte à la biodiversité, et ne traitent qu'une partie des infractions signalées. En matière de protection de la nature, en France, le SNE-FSU attend que les décisions se déclinent en actes.

* Co-secrétaire de la branche « espaces protégés » du SNE-FSU (Syndicat national de l'environnement).

méditerranéennes d'ici 2027. Les États de l'océan Indien occidental s'engagent à appuyer la création et la mise en œuvre de l'initiative « Grand mur bleu », un réseau régional d'un type nouveau visant à développer une économie bleue régénératrice à l'intention de 70 millions de personnes, « tout en conservant et restaurant la biodiversité marine et côtière ».

Plusieurs annonces scientifiques ont été faites lors du Congrès, dont la dernière mise à jour de la liste rouge des espèces menacées de l'UICN, qui a signalé les menaces croissantes que le changement cli-

matique fait peser sur le Dragon de Komodo. L'UICN a également présenté une étude sur les menaces qui pèsent sur les espèces végétales sauvages qui jouent un rôle clé dans la sécurité alimentaire à venir. Le congrès a également approuvé le nouveau programme de l'UICN pour les quatre années à venir et procédé à l'élection de la nouvelle équipe dirigeante de l'UICN, et notamment la nouvelle présidente de l'Union, Émiratie Razan Al Mubarak succède au Chinois Zhang Xinsheng à la tête de l'organisation non gouvernementale. ♦

Matthieu Leiritz

Rentrée littéraire, le choix des libraires

La rentrée littéraire de l'automne 2020 avait été fortement perturbée par le second confinement, ce qui n'avait toutefois pas empêché Hervé Le Tellier de réussir une vente record de son roman *L'Anomalie* (Ed. Gallimard), qui a dépassé le million d'exemplaires. La rentrée 2021 affiche à nouveau un nombre élevé de parution avec 521 romans annoncés. Les éditeurs sont sur les charbons ardents en attendant les prix qui influent grandement sur les achats en librairie. Mais les libraires ne sont pas de reste qui ont élu vingt romans français et vingt romans étrangers à leur 17^e palmarès Libre Hebdo. En tête de ce choix, le français Sorj Chalandon, qui publie chez Grasset *Enfant de salaud* et, pour les romans étrangers, *Klara et le soleil* (Ed. Gallimard) de Kazuo Ishiguro, romancier britannique d'origine japonaise.

A noter parmi les publications de cette rentrée, l'incontournable Amélie Nothomb (*Premier sang*, Ed. Albin Michel), *Au printemps des monstres* de Philippe Jaenada (Ed. Millaet Barrault), *La porte du voyage de retour* de David Diop (Ed. Seuil), *L'arbre ou la maison* d'Aziz Begag (Ed. Julliard) ou *Blizzard* de Marie Vingtras (Ed. de l'Olivier). Au rang des romans étrangers, le cubain Leonardo Padura revient avec *Poussière dans le vent* (Ed. Métailié), Lionel Shriver avec *Quatre heures, vingt-deux minutes et dix-huit secondes* (Ed. Belfond) et l'écossaise Kate Reed Petty avec *True Story* (Ed. Gallmeister). Et bien sûr, le dernier roman du péruvien Prix Nobel de littérature, Mario Vargas Llosa, *L'appel de la tribu* (Ed. Gallimard). L'Américaine Natasha Trethewey, lauréate du prix Pulitzer de la poésie en 2007, voit son roman *Memorial Drive* traduit aux éditions de l'Olivier.



Le loup, d'utilité publique

Pour son livre pour enfants sur l'inceste, Mai Lan Chapiro n'est inspirée de son histoire. Elle a 7 ans quand son grand-père maternel la touche, mais tait les attouchements de cet homme que tout le monde aime dans sa famille. Bien des années plus tard, la chanteuse, fille de l'artiste Kiki Picasso et sœur du réalisateur Kim Chapiro, se décide à concevoir le livre qui lui a toujours manqué, pour s'expliquer aux siens. Accompagné d'une chanson, *Le loup* (Ed. La Martinière) aborde l'inceste de manière claire, sans métaphore, à travers l'histoire de Miette, 7 ans, qui porte de drôles de nœuds sur la tête. Elle sera l'un des visages d'une campagne gouvernementale qui accompagnera à la rentrée la Commission sur l'inceste.



La Philharmonie des enfants

La Philharmonie de Paris apporte une contribution innovante à l'éveil artistique des plus petits en fondant un lieu inédit. Resté vacant, un plateau d'environ 1 000 m² a été transformé en terrain de jeu et de découverte de l'univers de la musique et du son, dans une scénographie spectaculaire. Sans aucune connaissance préalable, sans médiateur adulte, le jeune enfant exerce sa propre intuition en manipulant une trentaine d'installations, toutes expérimentées dans un processus de « test and learn » et ayant fait appel à plusieurs artistes. Le projet a fédéré les équipes pédagogiques de l'établissement, il devrait se développer avec notamment un module pédagogique interactif à destination des enseignants, conçu pour une utilisation en classe.



Dino Risi à la cinémathèque

En cette rentrée, la comédie à l'italienne s'impose à la Cinémathèque française avec une grande rétrospective Dino Risi. À travers plus de cinquante films du cinéaste romain, se dessine une chronique grinçante de la société italienne des années 50 à 80. Populaire et satirique, à la fois joyeuse et cruelle, son œuvre se distingue aujourd'hui encore par l'audace sans concession de portraits miroir servis par des acteurs grandioses, Vittorio Gass-



man et Ugo Tognazzi en tête. Fourberie, arrivisme, corruption, machisme, bassesse, rien n'a échappé à la caméra de Risi. Jusqu'au 27 octobre.

Écologie, numérique, innovation

Le Ministère de la Culture a annoncé début septembre le lancement de quatre dispositifs pour accompagner les transitions numérique et écologique des industries culturelle et créative. Chacun doté de 10 millions d'euros. Le premier dispositif vise les « solutions de billetterie innovantes ». Les trois autres sont des appels à projets qui, respectivement, doivent favoriser l'émergence d'« alternatives vertes », développer l'« expérience augmentée du spectacle vivant » et développer des solutions pour la « numérisation du patrimoine et de l'architecture ». Ces dispositifs, qui font partie du plan France Relance, sont une réponse à la demande croissante d'une offre dématérialisée, que la crise sanitaire a fait monter en flèche.



Les livres de Badinter

À l'occasion du 40^e anniversaire de l'abolition de la peine de mort, la BnF consacre une exposition à la bibliothèque de celui qui en fut le principal artisan, Robert Badinter. Miroir des engagements d'une vie et reflet de passions multiples, cette collection figure parmi les plus emblématiques de l'histoire des crimes et des peines en France. Jusqu'au 12 décembre, Bibliothèque de l'Arsenal.

30 ans de la Fiesta des Suds

Du 7 au 9 octobre, la Fiesta des Suds à Marseille fête ses 30 ans après une année blanche. Ce festival bigarré a su s'imposer comme un rendez-vous musical incontournable du sud de l'Hexagone. Musiques du monde, électro, jazz, rock, pop, groove, flamenco... toutes les influences sont au programme de cette édition avec, comme toujours, des invitations faites à des artistes renommés (Gaël Faye, Balthazar, Selah Sue) et d'autres encore inconnus, ce qui fait de la Fiesta un lieu de découverte de jeunes talents (la chanteuse de flamenco Rocío Márquez, le trio électronique colombien Ghetto Kumbé ou l'inclassable fanfare techno allemande Meute). La Fiesta est aussi un lieu de grande convivialité avec ses bodegas et ses food trucks : « depuis 30 ans, nous pensons que la vida, c'est écouter, danser, humer les senteurs des parfums et alcools » confie son directeur Bernard Aubert. La Fiesta investit depuis son origine des installations en friche anciennement dédiées aux activités du port de commerce. En 2021, l'événement aura lieu sur l'esplanade du Môle J4, à deux pas du Mucem. fiestadessuds.com



Fameck, le film arabe a son festival

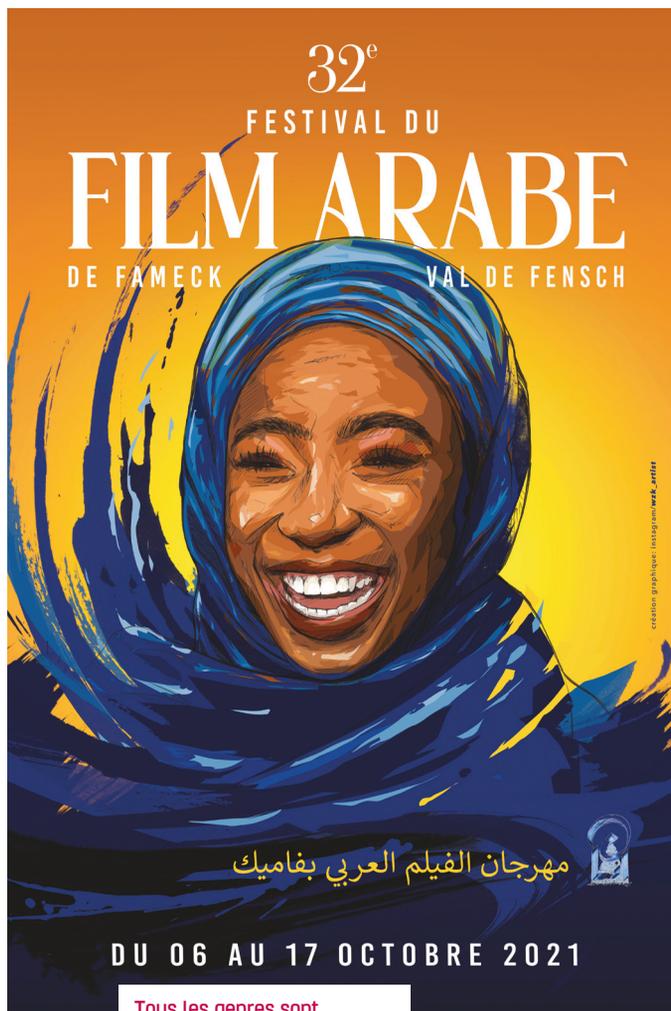
La culture arabe s'écrit aussi en films. En témoignage du 6 au 17 octobre le festival de Fameck en Lorraine.

La culture arabe ne se réinvente pas seulement dans la musique et dans la chanson, elle se renouvelle aussi dans le 7^e art. C'est ce dont veut témoigner le festival du film arabe de Fameck, depuis sa première programmation en 1990 à la Cité sociale de la petite commune de Moselle, à l'initiative de Mario Giubilei (1941-2016), Denis Darroy et René Cahen (1926-2014).

Organisé par l'U.A.S.F. Cité Sociale de Fameck et la Ligue de l'enseignement, le festival ne cesse d'œuvrer à la reconnaissance d'une écriture cinématographique méditerranéenne émergente, du Maroc à l'Algérie, la Tunisie, l'Égypte, la Jordanie, la Syrie, la Palestine, l'Irak, le Liban, etc. Une cinquantaine de films, longs métrages de fiction, documentaires et courts métrages, certains inédits ou en avant-première, sont projetés pendant dix jours, du 7 au 17 octobre, dans plusieurs lieux de la ville.

Présidé cette année par le directeur de casting, agent artistique et acteur Dominique Besnehard, par ailleurs producteur et délégué général du festival du film francophone d'Angoulême, le festival ouvre dans un contexte fortement impacté par la pandémie, mais aussi par des crises politiques, économiques et sociales majeures. Les réalisateurs eux doivent souvent composer avec la censure et acquérir une notoriété afin d'imposer leurs œuvres. Certains des films sélectionnés à Fameck sont présents dans de grands festivals internationaux, « ces films ont acquis une plus grande visibilité et, comme le souligne l'équipe de programmation, ils comptent de nombreuses femmes. »

Tous les genres sont représentés. Des fictions stylisées comme *Burning Casablanca* ou *Feathers*, portraits intimes de



Tous les genres sont représentés au festival du film arabe de Fameck.

l'amour et du désir comme dans *Bonne mère*, *La femme du fossoyeur*, *Memory Box*, *Gaza mon amour*, ou *Sous le ciel*

d'Alice. Pays à l'honneur de cette 32^e édition, la Tunisie enrichit elle aussi le registre de l'émotion intime avec *Un fils*, *Regarde-moi* et *Une histoire d'amour et de désir*. Aux documentaires qui s'emparent d'éléments de l'histoire tus ou noyés dans un récit embrouillé pour dire une réalité perçue et revendiquée par les jeunes générations. Dans les interstices d'une vie quotidienne difficile, voire empêchée, en bute avec la résilience des générations précédentes, s'infiltrent bien des histoires d'amour et de désir.

Les jurys du festival distingueront certains des films en compétition, Grand Prix, Prix du Jury Jeunes, Prix du Jury Presse, Prix du Public, Prix du Documentaire et Prix du Court Métrage. En parallèle, une sélection hors compétition, intitulée « *Ouverture sur le monde* », réunit des films qui ne sont pas produits par des pays du monde arabe mais qui y sont liés par les thématiques qu'ils traitent (Israël, Afghanistan, Iran, etc.).

En drive in sur un parking ou en salle, 110 projections émailleront la ville, et même toute la région où de nombreuses séances sont proposées sur 15 jours. ♦

Elisabeth Pan

Festival du film italien à Villerupt

La Lorraine est le terreau d'initiatives culturelles singulières où le cinéma se distingue. Tandis que Fameck fait vivre l'actualité du cinéma arabe depuis 1990, Villerupt organise depuis 1976 son *Festival du film italien*. Il est né au sein de la Maison des jeunes et de la culture de la ville, à l'initiative d'un groupe de jeunes passionnés qui, alors que le cinéma italien connaissait un grand succès en France, décidèrent de présenter pendant quelques jours en novembre une douzaine d'œuvres en distribution ou en avant-première, toutes en version originale sous-titrée en français. Le succès fut tel qu'il encouragea les organisateurs à renouveler l'expérience. D'édition en édition, le succès ne s'est jamais démenti. Le 44^e *Festival du Film Italien de Villerupt* aura lieu du 29 octobre au 14 novembre, avec en point d'orgue une rétrospective du cinéma de Dino Risì.

Grandes expos de la rentrée

D'une région à l'autre, musées et fondations se préparent à accueillir le public muni d'un pass sanitaire ou d'un récent test Covid. Tour de France de quelques expositions qui devraient rassembler.

Les Femmes d'abord pour les expositions de rentrée. Anni Albers est bien moins célèbre que son mari Josef. Tous deux se sont pourtant connus au Bauhaus, la prestigieuse école d'art de Weimar. Elle étudiante en art textile, seule discipline alors accessible aux femmes, lui enseignant (de 1923 à 1933). Le talent d'Anni la conduit à devenir enseignante elle aussi, inventant avec ses paires une version tissée de l'abstraction. Pour fuir le nazisme, le couple s'exile aux États-Unis et trouve dans les pays d'Amérique latine de nouvelles inspirations. L'exposition *L'art et la vie*, que le musée d'art moderne de Paris leur consacre jusqu'au 9 janvier, les met sur un pied d'égalité artistique.

Née en 1972 à Lisbonne, Leonor Antunes se passionne pour les femmes artistes qui l'ont précédée, et fait de chacune de ses expositions un hommage à leur talent occulté. Cette fois, c'est Charlotte Perriand et Michoki Yamawaki qu'elle convoque dans la chapelle des Petits Augustins, aux Beaux-Arts de Paris, pour une réécriture de l'histoire de l'art. Pour questionner l'image mobile, le macLyon a choisi Delphine Balley, Jasmina Cibic et Christine Rebet. Ces trois femmes artistes, aux univers très différents, ont en commun de s'exprimer à travers des récits filmés. Cette réflexion autour de la vidéo, création, film documentaire, animation, se poursuivra début 2022 avec d'autres productions originales.

La photo en ses centres

À cette occasion, seront présentées des œuvres choisies dans les collections du macLyon, qui souhaite donner

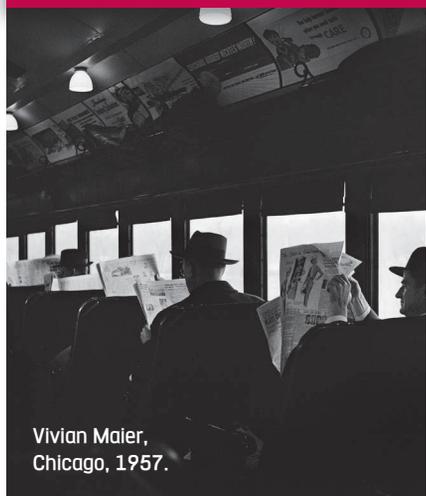


avantage de visibilité aux artistes femmes.

Plusieurs centres photographiques ont vu le jour récemment. Celui de Marseille accueille depuis 2018 la photographie contemporaine et invite des artistes en résidence,

à l'instar de Camille Fallet. À Sète, au nouveau centre photographique documentaire Images Singulières (IS), centre du festival éponyme, la rentrée rend visibles jusqu'au 7 novembre ses lauréats 2019 et 2020, oubliés pour cause de covid: Romain Laurendeau, pour une dramatique plongée dans l'univers de la drogue chez les jeunes palestiniens de Cisjordanie, et Christian Lutz avec un projet sur la montée des nationalismes dans la vieille Europe. À partir du 18 novembre, IS met les femmes photographes à l'honneur avec le travail de Marylise Vigneau autour d'une loi qui porte atteinte à la liberté de parole au Pakistan, et avec la décapante chronique familiale de la jeune photographe argentine Cecilia Reynoso. Dernier né, le centre de Mougins a été inauguré en juillet

Vivian Maier, la discrète



Vivian Maier, Chicago, 1957.

Jamais une tranquille gouvernante d'enfants de familles américaines n'avait suscité autant d'intérêt. C'est que Vivian Maier (New-York, 1926 – Chicago, 2009), dont on sait peu de chose, se déplaçait à ses moments de liberté avec son précieux appareil photo pendu au cou. De rues en rues, de quartiers en quartiers, elle l'a déclenché à partir des années 50 à New-York puis à Chicago. Au point d'accumuler des milliers de clichés, et même des pellicules qu'elle n'eut pas les moyens de faire développer. C'est ce trésor qu'un passionné de photo a ramené chez lui parmi d'autres objets d'un lot acquis à une vente aux enchères. Vivian Maier aurait-elle aimé que le public s'y intéresse à ses clichés? Personne ne peut répondre, mais elle figure désormais parmi les plus grandes photographes du xx^e siècle. Jusqu'au 16 janvier 2022, Paris lui consacre sa plus grande rétrospective au musée du Luxembourg.



Pour les petits et pour les grands, les centres d'art rouvrent. Ici au MO.CO de Montpellier où se dévoile un pan de l'art africain contemporain grâce à la collection Zinsou.

avec les magnifiques tirages au platine de la photographe espagnole Isabel Muñoz visibles jusqu'au 3 octobre. Réalisés au Japon au cours de sept voyages, clichés et vidéos de l'exposition *1001* scrutent de très près la danse théâtrale du butō, les corps tatoués des mafieux yakuzas, le ligotage érotique... questionnant in fine nos origines.

Le xx^e siècle toujours

Temple de la photo, le Jeu de Paume présente à Paris jusqu'au 13 février, 127 artistes issus de la riche collection Thomas Walter acquise par le MoMA New York, sorte de roman-photo du xx^e siècle.

Pablo Picasso fait l'actu sur deux fronts en cette rentrée: au Louvre-Lens où une exposition illustre la relation qu'il entretient avec les collections du musée parisien; au musée de l'immigration où les travaux menés par l'historienne Annie Cohen-Solal éclairent les affres de l'artiste espagnol, maintenu dans un statut d'étranger par la France, qui lui refusera la naturalisation en 1940.

À partir du 30 octobre, Pierre Bonnard apporte au musée de Grenoble *Les couleurs de la lumière*. Cette exposition, qui bénéficie d'un prêt exceptionnel du Centre Pompidou et de plusieurs autres prêts de musées français, est une première dans la capitale de l'Isère. Photographies, dessins, peintures offrent un parcours inédit embrassant la totalité de son œuvre.

Le musée Carnavalet qui a en-

Des Sioux à Orphée

À partir du 20 octobre, le musée des Confluences de Lyon se lance *Sur la piste des Sioux* en posant la question: comment en sommes-nous parvenus à construire une image si stéréotypée des Indiens d'Amérique? Récits de voyages, peintures, spectacles et cinéma sont autant d'indices qui montrent comment notre imaginaire a été façonné pour appréhender les populations natives de la moitié nord du continent américain.

À Paris, le Musée de la chasse et de la nature, agrandi après deux ans de travaux, s'ouvre plus que jamais au très jeune public avec un espace pédagogique qui a doublé. L'artiste Damien Deroubaix l'inaugure avec *La Valise d'Orphée*, une exposition qui emmène le visiteur dans un monde de magie et de sacré, synthétisé par une grotte primitive où l'artiste a aligné trois cents figurines zoomorphiques modelées en différents matériaux (bronze, céramique...) et souvent vieilles de plusieurs milliers d'années. Recueilli autour du bassin méditerranéen et collectionné par Najji Asfar, cet ensemble lilliputien tient dans une valise. Et témoigne de cultures et de religions disparues où l'animal tenait une place bien différente de celle que lui réserve notre civilisation. Pour ce monde révolu, Damien Deroubaix investit toute la salle d'exposition en créant une grotte ornée d'une série de tableaux, gravures sur bois et sculptures, comme pour protéger ces fragiles trésors aux significations souvent nimbées de mystères. En dénonçant la cruauté des humains qui menacent la vie animale, végétale et la survie de notre planète, l'artiste catapulte ces objets millénaires vers un questionnement actuel où l'homme et la nature se trouvent en interaction. Dans la cour du musée, une reproduction géante en bronze de la Vénus de Hohle Fels prend la place d'Orphée qui, dans la mythologie, a le pouvoir de charmer les bêtes sauvages. Avec *La Valise d'Orphée*, s'ouvrent de nouvelles perspectives d'interprétation à la collection antique. Jusqu'au 31 octobre.



Sur la piste des Sioux au musée des Confluences de Lyon.

fin rouvert ses portes dans ses espaces réinventés après quatre années de travaux. Le plus vieux musée de Paris se voit doté de *La chambre de Marcel Proust* et accueille jusqu'au 31 octobre une exposition des photos prises dans la capitale par Henri Cartier-Bresson, flâneur des quais de la Seine et témoins alerte des grandes manifestations parisiennes des années 30 à l'après-68. La visite est gratuite. Dans un autre style et sous d'autres cieus, une maison resplendit à nouveau d'un modernisme assumé, œuvre d'art totale. Conçue par la designer irlandaise Eileen Gray, la villa E-1027 surplombe la Méditer-

ranée depuis 1929 sur les hauteurs de Roquebrune-Cap-Martin et vient d'être entièrement restaurée pour s'ouvrir à la visite.

Finissons avec l'environnement. Sentir et ressentir la nature! C'est ce que propose, à partir du 23 octobre et jusqu'au 4 juillet, la Grande Galerie du jardin des plantes à Paris. Depuis les régions tropicales en passant par les zones tempérées jusqu'à la banquise arctique, le visiteur sera immergé au cœur de milieux naturels aussi stupéfiants que variés, pour cette *Odysée sensorielle* offrant une perception inédite des espèces animales et végétales. ♦

Véronique Giraud

Julien Gosselin : « Tout à coup on est très ému, sans savoir pourquoi » »

Reconnu comme l'un des metteurs en scène les plus prometteurs de sa génération, Julien Gosselin est habité par la littérature. Après ceux de Houellebecq, Bolano, Don DeLillo, les mots et la pensée de l'auteur russe Léonid Andréïev transpercent son dernier spectacle, protéiforme, *Le Passé*, créé au TNS Strasbourg en septembre.

Comment avez-vous connu l'écrivain Léonid Andréïev ?

Mon projet au départ n'était pas lié à un auteur, c'était d'ailleurs la première fois. Je sentais qu'il fallait que je mette en parallèle l'académisme théâtral et quelque chose comme la fin de l'humanité. Je voulais un spectacle posant un regard rétrospectif sur une forme de théâtre comme si on était dans le futur et qu'on regardait l'humain se débattre avec ses passions dans un monde qui va disparaître. Mettre ces deux choses-là sur le même plan. Je cherchais un texte qui esthétiquement pose des bases que tout le monde reconnaît au théâtre, la vie, les costumes, les décors. Je me suis mis à lire Gorki. Ne trouvant plus son livre *Les enfants du soleil*, je me suis adressé à André Markowicz. En écoutant mon projet, il m'a recommandé la lecture d'Andréïev. La rencontre s'est faite comme ça. Voulant parler d'académisme, je me suis retrouvé avec un écrivain très radical.

Pourquoi avoir choisi son œuvre ?

On lit des auteurs et tout à coup on est très ému, sans savoir pourquoi. Quand on lit Andréïev, on est à des moments surpris soit par la beauté soit par la radicalité de son écriture. On a en même temps l'impression d'être un peu confortable à l'intérieur de l'objet et ailleurs on se dit : comment peut-il aller si loin ? Ça m'émeut beaucoup.

Comment expliquer qu'il ait été très célèbre en son temps, mais presque inconnu en France où la littérature russe est appréciée ?

Il a été un peu monté. Laurent Terzieff a créé et joué toute sa vie son

texte *La Pensée*, adapté en monologue, mais en dehors des amateurs de théâtre et de nouvelles russes, il reste un inconnu. C'est un auteur peu consensuel. S'il n'est pas monté c'est peut-être aussi parce que beaucoup de ses pièces ont des faiblesses, comme *Ékatérina Ivanovna*, le texte principal du spectacle *Le Passé*. Le quatrième acte est quasiment immontable, avec ses répliques et une danse des sept voiles au milieu. Nous avons trouvé notre chemin à l'intérieur de ça, et je suis très content de cet acte, mais si j'étais un metteur en scène plus classique qui monte une seule pièce, je ne suis pas sûr que j'aurais trouvé ça intéressant. Ce sont des objets tellement bizarres, des pièces trouées, un peu ratées. Alors qu'en prenant Tchekhov on sait qu'on monte de la très grande littérature. Du coup je peux comprendre qu'il ait fait fuir.

Il fait aussi partie des auteurs de transition, ceux qui ne sont pas à leur place dans l'époque et en même temps préparent à tous les mouvements beaucoup plus radicaux qui vont arriver, pour Andréïev dix ans après lui. Ces auteurs sont toujours problématiques et bizarres.

En réunissant plusieurs textes, quelle était votre ambition ?

Ce qui était important pour moi c'est que les gens ressentent l'idée que le théâtre classique n'est pas seulement une façon de parler de nos maux contemporains mais aussi une façon de raconter des choses qui n'existent plus. Bien qu'il y ait dans le spectacle beaucoup de situations qui font dire que les choses n'ont pas tant changé, j'avais envie que le public ressent quelque



Né en 1987, Julien Gosselin a suivi les cours de l'ÉPSAD à Lille. Avec sept camarades, il forme le collectif Si vous pouviez lécher mon cœur en 2009. Le collectif s'arrête sur des œuvres littéraires. Ses trois grands spectacles ont été accueillis au Festival d'Avignon.

chose comme un éloignement, avec l'idée que plus personne n'écrirait ça, que la mise en scène est bizarre. Le théâtre, l'art en général, peut apporter ce recul.

Comment les comédiens ont-ils réagi à la lecture des textes ?

Au début ils ont trouvé cela bizarre. Ils étaient très touchés par certains textes, d'autres leur paraissaient étranges. Comme à moi. Sentir la capacité de ces textes à faire vraiment du théâtre, à jouer, était difficile au début. Puis nous avons eu la chance, pendant le confinement, que le théâtre de Saint-Brieuc nous propose une résidence de lecture de dix jours. Nous n'avons fait que lire Andréïev. C'était une chance énorme parce que ça a permis aux acteurs de percevoir ce qui marchait, de s'approprier le langage. C'est là qu'on s'est fixé sur le fait que *Ékatérina Ivanovna* allait constituer le cœur de la représentation. Ensuite le travail a commencé. Je travaille souvent avec la plupart d'entre eux, mais ça leur a demandé d'aller chercher des zones vraiment limites. Parce que la littérature d'Andréïev est comme ça. ♦

Propos recueillis par Véronique Giraud

casden



BANQUE POPULAIRE

La banque coopérative
de la Fonction publique

CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable - Siège social : 1 bis rue Jean Wiener 77420 Champs-sur-Marne - Siren n° 784 275 778 - RCS Meaux - Immatriculation ORIAS n° 07 027 138 - BPE - Société anonyme à direction et conseil de surveillance au capital de 800 000 euros - Siège social : 50, avenue Pierre Menès France 75201 Paris Cedex 13 - Siren n° 493 455 042 - RCS Paris - Immatriculation ORIAS n° 08 045 100 - Crédit photo : © Roman Jehanno - Conception et réalisation : Design 2007 - Merci à Carmen, Élise et Matthieu, professeurs des écoles, d'avoir prêté leur visage à notre campagne de communication.



« **COMME NOUS,
REJOIGNEZ LA CASDEN,
LA BANQUE DE LA FONCTION
PUBLIQUE !** »

Carmen, Élise et Matthieu, Professeurs des écoles



casden.fr



Retrouvez-nous chez



Déjà 38 000 voitures réparées avec des pièces recyclées.

En cas d'accident, l'assureur est en première ligne pour prendre en charge la réparation du véhicule. Consciente de ce rôle, MAIF s'est donné il y a deux ans un objectif ambitieux : atteindre 10 % de réparations avec des pièces recyclées en 2022. **Et avec déjà 38 000⁽¹⁾ véhicules réparés de cette façon, l'assureur militant est sur la bonne voie.**



Un enjeu écologique majeur.

MAIF propose depuis 2013 à ses sociétaires -sous réserve de leur accord- des pièces issues de l'économie circulaire. Une démarche engagée, quand on sait que lors d'un sinistre, en moyenne 6 pièces sont endommagées⁽²⁾. Donner une seconde vie aux pièces automobiles permet ainsi d'économiser des ressources, de l'énergie et des matériaux non-renouvelables dont la planète vient à manquer.

Un impact positif concret.

38 000 voitures réparées avec des pièces recyclées, ce sont déjà des tonnes de matières premières économisées. Et ce n'est qu'un début. L'utilisation de pièces recyclées permet aussi d'abaisser le prix des réparations et de sauver des véhicules qui auraient été autrement «économiquement irréparables». Enfin, elle favorise la création d'emplois locaux dans les filières de recyclage.

Recyclage mode d'emploi

1. Le réparateur partenaire commande les pièces recyclées.
2. Chaque pièce est nettoyée et référencée pour assurer sa traçabilité.
3. La pièce est comme neuve : poncée, dégraissée puis repeinte à la teinte du véhicule.
4. La réparation est garantie à vie.

10%

10% de réparations automobiles réalisées avec des pièces recyclées :

c'est l'objectif que s'est fixé MAIF pour fin 2022. Et avec 7,6% en 2019 et 8,2% en 2020⁽³⁾, c'est en très bonne voie.

#ChaqueActeCompte



assureur militant